

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 OCTOBRE 2021

Présent-e-s

Bureau :	DOURNOW	David	UDC	Président
	HALIMI	Hysri	PS	1 ^{er} vice-président
	UM	Esther	Ve	2 ^e vice-présidente
	CLERC (dès 18h45)	Tobias	PDC	1 ^{er} secrétaire
	GROGNUZ	Fabien	PLR	2 ^e secrétaire
	RHEINER (dès 18h40)	Fabrice	MCG	Membre

Conseillers/ères :	AMATO	Maurice	Ve
	BILLET	Isabelle	MCG
	BOCCARD	Damien	Ve
	BOCCARD	Pierre	PLR
	BOCCARD	Yolande	PDC
	BROCARD	Eric	PS
	BUCHER	Denis	Ve
	DIMOPOULOS	Elisa	PS (dès 18h50)
	FABRE	Michel	PS
	FERATI	Bektesh	UDC
	FONTANINI	Marco	PS
	HARTMANN	Esther	Ve
	HILLEMANN	Hartmut	PS
	HUSANOVIC	Sanida	MCG
	ISWALA	Placide	PS
	LORENTZ	Sébastien	PLR
	LOUREIRO	Daniel	PS
	LÜTHI	Badia	PS
	MAKOLLI	Albion	PLR
	MURCIANO	Claudine	Ve
	NOBS	Cyril	UDC
	SCANDURRA	Alessandro	PDC
	SCHWEIZER	Adriana	UDC
	SEEGER	Pascal	VeL
	SQUILLACI	Nicola	PDC
	TSCHUDI-SPIROPULO	Alejandra	Ve

Excusés :	GAETANINO	Marco	UDC
	SARATSIOTIS	Louisa	Ve
	SERRANO	Philippe	PLR

Assistent à la séance

CORNUZ	Eric	Ve	Maire
LEUENBERGER	Nathalie	PS	Conseillère administrative (excusée)
TREMBLET	Laurent	PDC	Conseiller administratif

MCG *Mouvement des citoyens genevois*
 PDC *Parti démocrate-chrétien*
 PLR *Parti libéral-radical*

PS *Parti socialiste*
 UDC *Union démocratique du centre*
 Ve *Les Verts de Meyrin-Cointrin*

ORDRE DU JOUR

0. Assermentation de Mme Isabelle Billet (MCG), en remplacement de M. Richard Balestra, démissionnaire.
1. Approbation du procès-verbal de la séance du 14 septembre 2021.
2. Communications du Bureau du Conseil municipal.
3. Communications du Conseil administratif.
4. Réponses du Conseil administratif aux propositions individuelles et questions des séances précédentes.
5. Election des président-e, vice-président-e et suppléant-e-s du local de vote pour l'année 2022.
6. Délibération n° 2021-21 relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 3'400'000.- destiné à l'étude et à la réalisation de travaux de réhabilitation des collecteurs d'assainissement au niveau de la rue des Ateliers, du chemin Adrien-Stoessel et l'étude pour les travaux de la rue du Cardinal-Journet.
7. Délibération n° 2021-25 relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 4'100'000.- destiné à assurer la poursuite des activités du Forum Meyrin pendant la durée des travaux du Cœur de cité.
8. Délibération n° 2021-22 relative à la modification du règlement du Fonds communal énergie évoluant vers un Fonds communal pour l'énergie, le climat et la biodiversité. Délibération n° 2020-21 relative aux indemnités allouées en 2021 aux conseillers administratifs et conseillers municipaux.
9. Délibération n° 2021-23 relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement cadre de CHF 1'825'000.- pour les subventions d'investissement versées par le Fonds communal pour l'énergie, le climat et la biodiversité pour la période du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2026.
10. Délibération n° 2021-26 relative à la modification du règlement sur le Fonds d'art contemporain.
11. Délibération n° 2021-27 relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement cadre de CHF 1'500'000.- en vue de l'acquisition d'œuvres d'art par le Fonds d'art contemporain pour la période du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2026.
12. Délibération n° 2021-28 relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 1'422'194.- brut destiné à la réalisation de travaux d'infrastructure et à l'acquisition de matériel et de logiciels informatiques pour la période 2022-2026.
13. Délibération n° 2021-29 relative à la fixation du montant minimum de la taxe professionnelle communale pour l'année 2022.
14. Délibération n° 2021-30 relative à l'ouverture du crédit de CHF 1'340'000.- destiné au versement de la contribution annuelle au FIDU pour le versement de subventions d'investissement aux communes genevoises.
15. Délibération n° 2021-31 relative aux indemnités allouées en 2022 aux conseillers administratifs et conseillers municipaux.

**Séance du 12 octobre 2021
tenue en séance ordinaire**

16. Délibération n°2021-32 relative au budget de fonctionnement annuel 2022, au taux des centimes additionnels ainsi qu'à l'autorisation d'emprunter.
17. Délibération n° 2021-33 relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 2'225'586.- pour les travaux de gros entretiens et les acquisitions 2022 du patrimoine administratif et financier.
18. Délibération n° 2021-20a relative à l'ouverture d'un crédit complémentaire de CHF 10'679.30 (salaire avec un début de contrat au 1er décembre 2021 + charges sociales) destiné à la création d'un poste de travailleur-se social-e à durée indéterminée pour un équivalent en taux d'activité de 100%. Rapport de la commission conjointe administration générale et cohésion sociale et économie (B. Lüthi, S).
19. Motion n° 2021-06 présentée par Alessandro Scandurra, au nom du PDC-VL, et Denis Bucher, au nom des Vert-e-s, pour plus de sécurité et de convivialité au bas du parc des Arbères.
20. Motion n° 2021-07 présentée par M. Maurice Amato, au nom du parti des Verts de Meyrin-Cointrin, demandant une végétalisation des préaux des écoles et des EVE de la Commune.
21. Motion n° 2021-08 présentée par M. Maurice Amato, au nom du parti des Verts de Meyrin-Cointrin, et de M. Pierre Boccard, au nom du parti libéral-radical de Meyrin-Cointrin, demandant l'élaboration d'un plan de plantation des arbres pour les 5 prochaines années
22. Annonces de projets.
23. Propositions individuelles.
24. Questions.

M. Dournow, président, ouvre la séance à 18h40.

Il salue la présence des représentants du Conseil administratif, de l'administration, de la presse, ainsi que le public et le Conseil municipal. Les absences de Mme Leuenberger, conseillère administrative, de Mme Saratsiotis et de M. Gaetanino sont excusées. M. Clerc et Rheiner, Mme Billet et Dimopoulos ont annoncé leur retard.

Il rappelle que les questions et propositions individuelles devront être transmises avant la pause prévue vers 20h, et que le délai de dépôt des objets à présenter au Conseil municipal lors de la prochaine plénière est fixé au 3 novembre. Les prises de position et rapports doivent être envoyés à l'adresse secretariat.general@meyrin.ch le plus tôt possible après la fin de la séance.

Il rappelle également que le Code bonne conduite et d'éthique des élus doit être respecté.

Il annonce enfin l'ajout d'un point à l'ordre du jour, l'assermentation de Mme Isabelle Billet (MCG) en remplacement de M. Balestra, démissionnaire.

Mis aux voix, **l'ajout d'un nouveau point à l'ordre du jour, l'assermentation de Mme Billet, ne rencontre pas d'opposition.**

* * *

0. Assermentation de Mme Isabelle Billet (MCG), en remplacement de M. Richard Balestra, démissionnaire.

M. Dournow invite Mme Billet à se présenter devant l'assemblée, à qui il demande de se lever.

[Mme Billet s'avance devant l'hémicycle.]

M. Dournow demande à Mme Billet de lever la main droite et de répéter après lui : "Je jure, ou je promets, solennellement d'être fidèle à la République et canton de Genève, d'obéir à la Constitution et aux lois, et de remplir consciencieusement les devoirs de ma charge, de garder le secret de fonction sur toutes les informations que la loi ne me permet pas de divulguer."

M. Billet dit "Je le promets!".

M. Dournow félicite la conseillère municipale de sa prestation de serment et lui souhaite la bienvenue en tant que nouvelle élue.

[Applaudissements. Mme Billet regagne sa place.]

* * *

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 14 septembre 2021.

M. Dournow demande s'il y a des remarques sur ce procès-verbal.

Mme Tschudi-Spiropulo demande, en p.2, de nommer le nouveau maire M. Cornuz.

Le **procès-verbal de la séance du 14 septembre 2021** est mis aux voix et validé à l'unanimité.

* * *

2. Communications du Bureau du Conseil municipal.

M. Dournow évoque les courriers reçus et autres communications.

a) Prochaines séances du Conseil municipal

Après consultation des groupes, le Conseil municipal se réunira à nouveau à la ferme de la Golette la semaine prochaine après la séance de commission des finances qui aura lieu à l'aula des Boudines.

La prochaine séance de commission inclusion et diversité est repoussée en raison de l'absence de la conseillère administrative.

b) Soirée du Conseil municipal

L'invitation à une soirée du Conseil municipal autour d'une pièce de théâtre à Forum n'a reçu que six réponses. Les personnes intéressées sont priées de s'annoncer.

c) Lettre de Mémoires de Meyrin – Vernissage de la publication "Cointrin, d'un hameau de campagne à un quartier de ville"

Le Conseil municipal est convié par l'association Mémoires de Meyrin au vernissage de la publication le samedi 16 octobre à 11h au restaurant scolaire de l'école de Cointrin. L'accès au vernissage est soumis à la présentation du certificat Covid.

d) Lettre du 20 septembre de l'ACG concernant un droit d'opposition

L'Assemblée générale de l'Association des communes genevoises (ACG) a accepté l'octroi, par le Fonds intercommunal, au SIACG, d'une subvention de 2,2 millions de francs pour l'acquisition et l'implémentation d'un système d'information de gestion des ressources humaines (SIRH) destiné aux 44 communes membres.

Le délai d'opposition fixé au 4 novembre ne permet pas au Conseil municipal de s'opposer puisque sa prochaine séance plénière est fixée au 16 novembre.

e) Lettre du 14 septembre 2021 du conseiller d'Etat Thierry Apothéloz concernant la modification de la loi sur l'administration des communes (LAC; B 6 05) / membres suppléants dans les conseils municipaux

"Monsieur le Président du Conseil municipal,

Lors de sa session du 3 septembre dernier, le Grand Conseil genevois a approuvé une modification de la loi sur l'administration des communes (LAC; B 6 05) portant sur la possibilité de disposer de membres suppléants dans les conseils municipaux. Le texte de loi adopté figure en annexe de la présente, il réintroduit un article 7 dans la LAC.

Notre canton devient ainsi le premier de Suisse à offrir cette possibilité aux communes. Je me félicite qu'il le fasse d'une manière qui soit la plus respectueuse possible de leur autonomie.

En effet, le texte initial proposée par des député·e·s aurait imposé dans toutes les communes un régime identique, et fixé de manière uniforme le nombre de membres suppléants par parti, leurs droits et obligations. Convaincu qu'il s'agit là de questions qui doivent être arbitrées en priorité à l'échelon de chaque commune, et constatant la grande diversité d'opinions entre les communes à ce propos, j'ai donc pris l'initiative de formuler un amendement général à ce projet de loi. C'est cet amendement général qui a été adopté par le Grand Conseil et qui entrera en vigueur cette automne si aucun référendum n'est saisi contre cette loi.

Cette loi permettra au conseil municipal de chaque commune de décider s'il souhaite adopter cette nouvelle possibilité de représentation. S'il souhaite en faire usage, cette décision devra prendre la forme d'une délibération modifiant le règlement du conseil municipal, elle-même soumise au référendum facultatif. Tout comme au Grand Conseil, les membres suppléants seront nécessairement les "viennent ensuite" ou, si la liste ne contient pas suffisamment de candidatures, des mandats complémentaires. Ces membres suppléants ne pourront pas participer au bureau du conseil municipal. En revanche, chaque commune pourra déterminer si ces membres peuvent exercer les fonctions de scrutateur·trice ou de rapporteur·trice de majorité. Le règlement du conseil municipal devra aussi déterminer le nombre de membres suppléants auxquels chaque groupe a droit.

Conformément à l'article 17 LAC, ces règlements sont soumis à l'approbation du département de la cohésion sociale. C'est pourquoi le service des affaires communal (SAFCO) se tient à la disposition des conseils municipaux qui souhaiteraient lui faire examiner préalablement les modifications réglementaires qu'ils envisagent d'adopter, afin d'assurer qu'elles soient conformes au droit supérieur.

Je vous remercie de l'attention que vous porterez à la présente et vous prie de croire, Monsieur le Président du conseil municipal, à l'assurance de mes meilleurs sentiments.

Thierry Apothéloz"

f) Lettre du 15 septembre 2021 du Conseil d'Etat concernant le projet de centre commercial OPEN sur la commune de Saint-Genis-Pouilly

" Monsieur le Président,

Votre courrier du 24 juin 2021 relatif au centre commercial OPEN sur le territoire de la commune française de Saint-Genis-Pouilly déclarant l'opposition de votre Conseil municipal au projet nous est bien parvenu et a retenu notre meilleure attention.

Notre Conseil partageait les mêmes préoccupations que le vôtre concernant ce projet de centre commercial. C'est la raison pour laquelle il a adressé une demande d'accès au dossier technique aux autorités françaises dans le cadre de l'application de la convention d'Espoo que vous mentionnez dans votre courrier. Cette demande a été entendue à l'occasion d'un dialogue technique entre les parties françaises et genevoises à la Sous-préfecture de Gex. Ce faisant, le dossier nous a été transmis rapidement, puis il a été analysé par nos offices sous l'angle des quatre politiques publiques susceptibles d'être affectées par le projet sur notre territoire, à savoir : l'environnement, la mobilité, l'aménagement du territoire et l'économie locale.

[Arrivée de Mme Dimopoulos à 18h50.]

Sur le plan de la protection de l'environnement au sens large, nos services sont parvenus à la conclusion que le projet ne nécessite pas de prendre des mesures supplémentaires pour réduire les impacts sur notre territoire, en particulier sous l'angle de la protection de la nature, de l'air, des eaux souterraines et superficielles, ainsi que de la protection contre le bruit. Il est à noter cependant que l'augmentation du trafic routier accentuera le phénomène de fragmentation des secteurs agro-naturels en dégradant la qualité fonctionnelle des deux corridors biologiques situés à proximité du projet. Le vallon de l'Allondon – site Emeraude/Natura 2000 – et le Rhône Genevois – site Ramsar – ne seront quant à eux pas affectés.

Du point de vue de la mobilité, ce projet représente un grand générateur de trafic à l'échelle de l'agglomération. Nous regrettons que les données de mobilité, datant de 2016, ne soit pas actualisées. Bien que le dossier ne comporte pas d'analyse spécifique des incidences en matière de trafic sur le territoire genevois, nous observons néanmoins, sur la base du volet mobilité du dossier, que le bassin de chalandise du projet s'étend à la Suisse voisine et aussi à la Haute-Savoie. Ainsi, 35% des futurs clients ainsi que 5% des employés du centre commercial transiteront par le canton de Genève pour accéder au site. Le projet générera un trafic supplémentaire de transit sur notre territoire avec ses nuisances associées. Le projet aura non seulement un impact avéré sur notre territoire mais également à l'échelle de l'agglomération. En l'absence d'une desserte en transports publics efficace et d'infrastructures structurantes en matière de mobilités douces, le projet renforcera le poids de la mobilité individuelle motorisée dans le bilan des émissions de gaz à effet de serre (GES) liés à la mobilité terrestre. Avec plus de 10% d'augmentation de trafic sur la RD984, située à proximité immédiate de notre canton, ce projet fragilise la maîtrise de la mobilité individuelle motorisée de notre agglomération et l'amplifie même, ce qui n'est pas en correspondance avec les objectifs de transfert modal convenus au niveau de l'agglomération franco-valdo-genevoise.

Sur le plan de l'aménagement du territoire, le Schéma métropolitain d'aménagement commercial approuvé en juin 2019 fixe une stratégie partagée à l'échelle du Genevois français. Celle-ci a évalué les besoins en surface commerciale de vente sur cinq ans à 50'000 m². Or, on enregistre sur le même territoire 220'000 m² de projets recensés, dont 40'000m² pour le seul projet OPEN. Nous sommes de manière générale préoccupés par l'évolution et la localisation des surfaces commerciales à l'échelle du Grand Genève vis-à-vis des enjeux et défis considérables posés par la transition écologique, un objectif voulu par toutes et tous au niveau de l'agglomération franco-valdo-genevoise. Sur le plan du développement territorial, l'impact du projet n'est donc pas à sous-estimer.

S'agissant du volet économique de ce dossier, le projet OPEN constitue également une concurrence supplémentaire pour le commerce genevois, lequel a subi lourdement les conséquences de la crise sanitaire, et se trouve par ailleurs déjà fortement touché par le tourisme d'achat transfrontalier. A ce titre il s'agira de poursuivre le travail mené par le département de l'économie et de l'emploi avec les associations faîtières représentant ce secteur, porteur de quelque 18'000 emplois sur le canton, afin d'encourager une consommation à la fois local et responsable. Enfin, notre Conseil continuera de s'employer à soutenir le commerce genevois dans son ensemble, identifié comme un des piliers du tissu économique cantonal dans sa stratégie économique 2030.

Compte tenu de ce qui précède, notre Conseil a envoyé un courrier à la Préfecture de l'Ain qui propose de clôturer l'échange technique transfrontalier sur le projet OPEN.

L'examen de ce dossier a toutefois mis en évidence des différences d'approche en matière d'analyse des impacts environnementaux et territoriaux ainsi que de planification territoriale. Il a souligné l'importance de pouvoir échanger autour de nos méthodes d'évaluation respectives et de nos instruments communs tels que la convention d'Espoo. Il a aussi relevé la pertinence de développer une collaboration proactive sur les différents projets d'infrastructures prévus et planifiés sur notre territoire transfrontalier.

Les ambitieuses démarches de transition écologique développées par l'ensemble des autorités concernées appelle à aborder de manière concertée et innovante les enjeux liés à la protection du climat, l'utilisation durable des ressources naturelles, ainsi que la protection et l'amélioration de la biodiversité, au bénéfice de l'ensemble de la population de notre région franco-suisse. C'est dans cet esprit que nous continuons d'œuvrer dans le cadre des institutions de gouvernance transfrontalière.

En vous remerciant par avance de l'attention que vous porterez à la présente, nous vous prions de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de notre considération distinguée.

Au nom du Conseil d'Etat

*La chancelière :
Michelle Righetti*

*Le président :
Serge Dal Busco*

Copie: Conseil administratif de la Ville de Meyrin"

g) Lettre de septembre 2021 de la Fédération des centres de loisirs et de rencontre (FCLR)

"Mesdames et Messieurs les députées et députés au Grand Conseil du canton de Genève,

Désengagement de l'Etat en question

La Fédération des centres de loisirs et de rencontre (FCLR) et les 47 associations de maisons de quartier, centre de loisirs, Jardins Robinson et Terrains d'aventure du canton sont préoccupées par le projet de transfert de charges et de compétences du Canton aux communes (soit 23 millions d'économies du Canton reportées à la charge des communes).

La transformation, à terme, de l'actuelle Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle (FASe, Loi J 6 11), nous fait craindre pour la gestion associative des Centres et des prestations offertes à la population, ainsi que pour les ressources et moyens d'action alloués, notamment pour les communes peu aisées.

Le creusement des inégalités, la précarité, l'isolement, la pression démographique et migratoire, la montée des individualismes, la perte de solidarité collective demande des moyens et des compétences pour que le tissu social reste dense et résistant. L'Etat, dès l'origine de sa politique socioculturelle et socioéducative, a privilégié des lieux ouverts à toute la population, interculturels, intergénérationnels, favorisant, par un travail au long cours de prévention, des effets à long terme.

Faire démocratie à l'échelle du canton

Les associations de Centres, portées par les éléments dynamiques des quartiers, sont des lieux de participation des habitant·e·s, d'apprentissage de la démocratie et d'engagement citoyen, des relais institutionnels entre les habitant·e·s et les pouvoirs publics, des antennes actives pour identifier et prendre en compte les besoins et aspirations des habitants, tant sur le plan social, culturel qu'éducatif.

En fondant leurs actions sur les apports de l'animation socioculturelle, les associations de Centres postulent qu'une des meilleures manières de faire démocratie et de faire du lien, c'est de permettre aux habitant·e·s de s'engager activement dans des projets collectifs qui font sens pour eux.

Elles favorisent les rencontres et rassemblent les habitant·e·s autour de projets innovants, d'actions solidaires, développant le sentiment d'inclusion et d'appartenance à la communauté.

Les bénévoles des comités de gestion (380 membres et 3'200 adhérent·e·s à ce jour) fournissent des dizaines de milliers d'heures de travail chaque année au service d'une politique sociale de proximité, tout en créant du lien dans les quartiers.

Entretenir le partenariat

Aujourd'hui la FASe réunit quatre partenaires dans une mission de cohésion sociale: le Canton, les communes, la FCLR (qui représente 47 associations de Centres) et les professionnels de l'animation. L'Etat garantit que les appuis soient également répartis à l'échelle du canton.

Les associations de Centres, dans leur autonomie, déclinent les visions cantonales dans la réalité spécifique de leur commune et de leur quartier, en apportant des réponses locales aux besoins des habitant·e·s.

Ce modèle n'est pas sans tension, inévitables lorsque des intérêts diffèrent. Alors c'est bien l'essence de la démocratie que de mettre en débat les divergences de vision et d'intérêts, sans imposer un inégal rapport de force, afin de trouver des solutions pour le bien commun.

Que demandons-nous ?

Dans une vision globale du service public, financé par les contribuables à l'échelle tant du Canton que des communes, la question se pose : ce report de charges et de compétences est-il la solution ?

Lors des différents débats déjà menés sur la question de la communalisation des Centres, l'analyse a montré que les actions des Centres relèvent de missions conjointes entre communes et Canton. Les Centres sont notamment mobilisés dans la mise en œuvre de l'accord intercantonal sur l'harmonisation de la scolarité obligatoire (concordat HarmoS). Un département de cohésion sociale a été créé. Travailler pour la cohésion sociale est au cœur du travail de la Fondation pour l'animation socioculturelle dans le canton.

La Fédération des associations des 47 Centres du canton et les centaines de militants actifs dans ces associations communiquons notre désaccord avec le projet que l'Etat se désengage de ses missions et responsabilités à l'échelle du canton. Il se doit d'offrir les mêmes conditions-cadre dans toutes les communes par son implication.

Nous demandons en tout cas que, quelle que soit la solution à laquelle vous aboutirez, l'associatif, cheville ouvrière de la démocratie locale, reste au centre des dispositifs de cohésion sociale par l'action de centres d'animation socioculturelle dans l'ensemble du canton.

La FCLR et les 47 associations de Centres vous remercient pour l'attention que vous porterez à cet important message.

Restant à votre disposition pour tout renseignement, nous vous adressons, Madame et Messieurs les député·e·s, nos meilleures salutations.

Pour la FCLR,

*Pascal Thurnherr
Président*

*Copie à l'Association des communes genevoises
Copie aux conseillères municipales et conseillers municipaux des communes genevoises
Copie aux conseillères administratifs et conseillers administratifs des communes genevoises"*

h) Rapport de la commission de liaison tenue le 27 septembre 2021 sous la présidence de David Dournow est en présence de Eric Cornuz, conseiller administratif

"Rappel des dispositions en vigueur dans le règlement du Conseil municipal

Le secrétaire général indique que cette séance a été demandé en plénière par le Conseil municipal pour discuter du délai de réponse du Conseil administratif aux diverses sollicitations et initiatives du Conseil.

Le secrétaire général procède à un rappel des différents types d'initiative émanant du Conseil municipal ainsi que les suites données à chacun de ceux-ci ainsi que les délais prévus.

Une fois ce rappel terminé, les questions des différents chefs de groupe présents se succèdent. Les différences entre une résolution, une motion et une délibération sont fines, ce qui laisse beaucoup de place à l'interprétation. Le secrétaire général

offre des précisions sur le sujet. La résolution est une prise de position politique sur un sujet politique. La motion permet au Conseil municipal de demander une action du Conseil administratif comme le ferait une proposition individuelle, sauf que la motion a plus de poids politique car votée par une majorité du Conseil. Une résolution n'implique pas de travail de la part de l'administration. Une motion devrait en général formuler une demande suffisamment claire au Conseil administratif pour éviter un renvoi en commission. Elle ne devrait être renvoyée que si les groupes ont besoin de s'accorder sur la demande qu'ils souhaitent formuler au Conseil administratif.

Suite à ces explications, les chefs de groupe se mettent d'accord sur le fait qu'une motion doit pouvoir être discutée en commission pour affiner l'objectif de celle-ci avant d'être votée au Conseil municipal pour faciliter le travail de l'administration.

La question d'un commissaire demande si les trois objets peuvent être amendés. Il lui est répondu par l'affirmative à condition que l'entrée en matière sur l'objet en question ait été acceptée au préalable, et que si celui-ci est renvoyé en commission, l'objet ne peut être amendé qu'après son traitement en commission.

Une autre question demandant une précision concernant les différences entre une annonce de projet et une proposition individuelle intervient. La réponse donnée est qu'une annonce de projet annonce le dépôt prochain d'un objet politique et invite d'autres personnes au groupe à les rejoindre dans son travail d'élaboration.

Explications du processus de traitement interne au sein de l'administration

M. Solai comprend que cette séance a été convoquée par une personne soucieuse du délai de traitement des objets politiques. Il rappelle également le fonctionnement de l'administration concernant le traitement des objets ainsi que les statistiques de celle-ci pour l'année 2021. Il reconnaît cependant que l'administration devrait être plus attentive à informer le Conseil municipal en cas de dépassement des délais sur certains des objets. Il est aussi précisé que les objets non traités et ouverts sont fermés et/ou actualisés périodiquement dès que l'administration prend contact avec la personne ou les groupes concernés pour leur expliquer les raisons de celle-ci.

Discussion et suite à donner à ce sujet

Concernant le dépassement des délais, un accord entre les chefs de groupe et l'administration est trouvé sur le fait d'en fixer un nouveau si cela devait se produire.

La proposition d'un commissaire d'organiser une commission de liaison en mars de chaque année pour discuter des objets qui ne sont pas réglés est proposée.

M. Solai suggère à la commission de se prononcer sur deux points:

- 1. Le Conseil administratif communique avec le Conseil municipal avant la fin du délai des objets politiques (situation actuelle, raison de la fin du délai, et nouveau délai)*
- 2. L'inventaire des objets politiques est révisé une fois par an en commission de liaison*

Les deux points sont acceptés à l'unanimité par 5 oui (1 PS, 1 Verts, 1 PDC-VL, 1 PLR, 1 MCG).

Divers

Le secrétaire général informe la commission que le Conseil municipal devra se prononcer sur la question des députés suppléants. Il propose de dresser une liste

des prérogatives à accorder aux membres suppléants, pour discuter en commission en vue d'une délibération de modification du règlement du Conseil municipal. Une liste des prérogatives sera envoyée aux chefs de groupe pour que chaque groupe puisse en discuter entre eux avant de donner leur réponse.

Un second divers est abordé par le président de la commission concernant des plaintes de conseillers municipaux sur le fait que les boissons autres que l'eau aient été supprimées lors des repas de commissions. Il demande si elles seront réinstallées prochainement. Le conseiller administratif répond qu'il va se renseigner de son côté sur ce sujet.

La séance est levée à 20h10."

* * *

3. Communications du Conseil administratif.

Motion n° 2021-02 présentée par Mme Badia Luthi demandant de fournir les toilettes des bâtiments gérés par la Commune de produits d'hygiène menstruelle

Suite à cette motion demandant que les protections hygiéniques soient considérées comme des produits essentiels avec une approche écologique importante, le service de la gérance et entretien des bâtiments a entrepris les recherches nécessaires afin de présenter des solutions.

Le choix s'est porté sur la société Mensis, leurs distributeurs sont en acier inoxydables résistants, hygiéniques, entièrement développés et fabriqués en Suisse (Delémont). Leurs produits menstruels sont en coton 100% biologique limitant d'une part le risque du syndrome du choc toxique tout en étant respectueux de l'environnement.

En ce qui concerne les bâtiments gérés par la Commune, il a été décidé d'exclure les restaurants communaux, ceux-ci étant sous la responsabilité de gérants occupants les lieux.

Plusieurs communes genevoises ont interpellé la ville de Meyrin suite à différentes communications dans les médias mettant en évidence des projets de mise à disposition de protections périodiques dans les établissements du secondaire et du primaire.

Concernant les écoles primaires, le DIP ne souhaite pas équiper les écoles primaires de distributeurs.

Toutefois, il pourrait revoir sa position suite à de nombreuses motions déposées dans les parlements cantonaux et communaux.

En accord avec Mme Lüthi, la ville de Meyrin a décidé d'installer, à titre de projet pilote, deux distributeurs de serviettes hygiéniques gratuites dans des bâtiments

publics communaux, soit un à la Maison communale et le second à la bibliothèque du Forum.

D'autres projets de sensibilisation sont en cours de planification avec des groupes de travail intercommunaux afin de répondre aux préoccupations liées à l'accessibilité des produits menstruels dans des lieux accueillants du public. En mettant également l'accent sur l'aspect développement durable et en sensibilisant les personnes utilisant des produits réutilisables.

* * *

4. Réponses du Conseil administratif aux propositions individuelles et questions des séances précédentes.

Séance du 14 septembre 2021, questions de M. Clerc

Chemin H.-C.- Forestier - potelets

Pour ce point, le service de l'environnement recommande de ne pas poser de potelets qui nuiraient à la qualité des interventions liées à la viabilité hivernale, notamment en cas de chutes de neige. De plus, les manœuvres des véhicules d'entretien induites par un tel aménagement n'en seraient que plus dangereuses.

Installation de balançoires à l'école des Boudines

Les places de jeux dans les écoles doivent pouvoir accueillir beaucoup d'enfants simultanément, notamment durant les récréations, alors que les balançoires présentent une capacité d'accueil très limitée. D'autre part, les risques d'accident, inhérents à la présence simultanée de nombreux enfants et aux mouvements oscillants des balançoires lors de leur occupation, sont élevés. Cette situation nécessite une surveillance assidue difficile à assumer par le corps enseignant. C'est pourquoi les balançoires ne sont pas installées sur les places de jeux des écoles, au profit d'autres équipements ludiques mieux adaptés à des conditions de forte fréquentation durant les horaires scolaires.

Séance du 14 septembre 2021, question de M. Grognez

Réparation d'une clôture au Jardin botanique alpin

Lors de la perte de maîtrise de son véhicule, un automobiliste a terminé sa course dans la clôture du Jardin botanique alpin le 13 avril 2021, ce qui nécessite le remplacement des éléments en acier détruits.

Le rapport de police mentionnant notamment le nom de la personne responsable du sinistre a été reçu par le service des finances le 1er octobre dernier. Par conséquent, les travaux pourront être exécutés prochainement, dès que la compagnie d'assurances concernée aura donné son accord.

Séance du 14 septembre 2021, question de M. Lorentz

Autorisation de construire – parking souterrain CCM

La demande définitive du parking (DD 113042) est actuellement en cours d’instruction auprès de l’Office des autorisations de construire. Après une demande de compléments, transmis par M3 et ses mandataires, ces derniers sont en attente du retour des services cantonaux. Un point de situation plus précis a été fait lors de la commission Cœur de cité du 30 septembre dernier.

Séance du 14 septembre 2021, questions de Mme Murciano

Chemin du Vieux-Bureau – visibilité du trottoir

Un ou des bacs à fleurs ainsi qu’un banc vont être installés par le service de l’environnement prochainement, ce qui rendra encore plus visible cet aménagement et empêchera le stationnement sauvage. Pour ce qui est des plantes comestibles, le service de l’UTE formulera une demande auprès du service des espaces verts.

Séance du 14 septembre 2021, proposition de M. Seeger

Informations sur les écopoints relatives aux flaconnages

Suite à cette proposition, des compléments d’information ont été placés sur les bennes à PET. Ils mentionnent que les flaconnages et les contenants en matières synthétiques autres que le PET peuvent être ramenés chez les distributeurs qui les collectent dans la perspective d’une valorisation des matières. Ils peuvent aussi être déposés dans les bennes à déchets incinérables pour une valorisation thermique. En tous les cas, les dépôts au sol sont interdits, ainsi que le précise le contenu des informations diffusées sur les écopoints.

Séance du 14 septembre 2021, question de Mme Tschudi-Spiropulo

Mise en œuvre de la résolution 2017-01a relative au remplacement des plantes à usage décoratif par des espèces comestibles

Les aménagements paysagers communaux ont été réalisés en adéquation avec la teneur de la résolution n° 2017-01a. Divers végétaux, dont certains organes sont comestibles, sont plantés dans les espaces publics, notamment des figuiers, des prunelliers ou des argousiers, dont les fruits orangés à maturité sont riches en vitamine C. Dans les parcs urbains ou aux abords des écoles ont été plantés 80 arbres fruitiers à noyaux, tels que des cerisiers et des pruniers, à pépins tels que des pommiers, des poiriers, des cognassiers et des cormiers, ou encore à fruits secs tels que des amandiers, des noisetiers ou des noyers.

Cependant, dans les zones fortement urbanisées, notamment dans les aménagements de modération de trafic, certaines plantes ont la capacité d’accumuler des polluants et il est difficile d’en garantir à l’avance une qualité sanitaire adéquate, qui peut être très variable selon l’espèce et l’emplacement. En tous les cas, si la Commune faisait la promotion de la consommation des plantes disponibles dans l’espace public, elle serait alors légalement considérée comme responsable de la qualité sanitaire de ces plantes comestibles. Elle devrait alors mettre en place un système d’autocontrôle approprié, qui permette d’en certifier la conformité en termes de normes sanitaires. En effet, la remise au consommateur de denrées alimentaires, même à titre gratuit ou en self-cueillette, est assimilé à de la commercialisation au sens de la loi sur les denrées alimentaires. Dès lors, toutes les exigences en la matière sont applicables, ce qui conduirait à devoir procéder à des analyses chimiques ou biologiques pour s’assurer de l’innocuité de ces

produits. C'est pourquoi les usagers des espaces publics ne sont pas incités formellement par la Commune à consommer ces végétaux.

* * *

5. Election des président-e, vice-président-e et suppléant-e-s du local de vote pour l'année 2022.

M. Dournow invite les propositions des groupes pour les fonctions au local de vote pour 2022.

M. Squillaci, pour le groupe PDC-VL, propose M. Jean-Bernard Zosso en tant que suppléant à la vice-présidence.

M. Amato, pour le groupe des Verts, propose Mme Nadia Rivron à la vice-présidence.

M. Fabre, pour le groupe socialiste, présente M. Aldo Ortelli en tant que suppléant à la présidence.

M. Grognuz, pour le groupe PLR, présente M. Antoine Frehner à la présidence.

M. Dournow propose de voter ces propositions en bloc. **M. Amato** demande si l'on peut demander le détail du vote au cas où il y aurait des abstentions ou des refus.

M. Dournow demande s'il y a des abstentions ou des oppositions, ce qui n'est pas le cas.

[Les candidats sont élus par acclamation.]

Pour cette seconde année de législature, les fonctions au bureau de vote sont donc assumées comme suit:

M. Frehner	Président
Mme Rivron	Vice-présidente
M. Ortelli	Suppléant du président
M. Zosso	Suppléant de la vice-présidente

* * *

6. Délibération n° 2021-21 relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 3'400'000.- destiné à l'étude et à la réalisation de travaux de

réhabilitation des collecteurs d'assainissement au niveau de la rue des Ateliers, du chemin Adrien-Stoessel et l'étude pour les travaux de la rue du Cardinal-Journet.

M. Cornuz explique que ces travaux font suite au programme d'assainissement entrepris durant les années précédentes. Ils coïncideront avec des travaux engagés par les CFF pour l'amélioration de leur réseau ferroviaire dans ce secteur. Il rappelle que la gestion des sous-sols est à charge communale. Une soirée de commission est déjà réservée début novembre.

Mise aux voix, l'entrée en matière ne rencontre pas d'opposition.

Le Bureau propose un **renvoi en commission travaux publics et entretien des bâtiments**, qui est accepté à l'unanimité.

* * *

7. Délibération n° 2021-25 relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 4'100'000.- destiné à assurer la poursuite des activités du Forum Meyrin pendant la durée des travaux du Cœur de cité.

M. Cornuz prend la parole en l'absence de Mme Leuenberger, et lit le message écrit par cette dernière:

"Mesdames, Messieurs,

Merci au Président de me donner la parole pour introduire ce point portant, comme son titre l'indique, sur la relocalisation et le maintien des activités du Forum Meyrin, durant la période du chantier du Cœur de Cité, qui démarrera au printemps prochain.

Cette délibération intervient ainsi à la suite d'un premier crédit d'étude voté en mars 2021 qui nous a permis d'élaborer et de préciser les scénarios, en partant des impacts et des nuisances qu'induiront ce chantier sur les quelques 80 activités attirant chaque année la visite plus de 100'000 personnes dans les espaces du Forum, qui vont de l'Undertown au sous-sol, en passant par la bibliothèque, le théâtre, les salles d'exposition à l'étage ou encore les cours de l'AHVM, sans oublier les espaces de bureau pour le personnel administratif du Forum ou de la Fondation meyrinoise du Casino et la Fondation Nouveau Meyrin.

Nous revenons donc ce soir avec cette délibération d'un montant de CHF 4'100'000.- de crédit d'investissement, qui couvre les mesures à prendre pour permettre que la majeure partie des activités qui prennent place au Forum actuellement puissent se poursuivre durant la durée des travaux du Cœur de Cité, soit pendant trois à quatre ans estimés, tandis que le bâtiment, unique infrastructure culturelle de notre commune, subira des nuisances d'accessibilité, des nuisances sonores et des vibrations telles qu'il ne sera pas possible de continuer à y proposer

la totalité des prestations à l'intérieur sans nuire gravement à leur qualité, ni sans demander d'efforts d'adaptation technique démesurés, ni sans prendre de risques inutiles quant à la sécurité des personnes.

Parmi les directives données par le Conseil administratif pour cadrer cette étude, mentionnons qu'à la suite du référendum de novembre 2020 qui a abouti au refus d'un crédit visant à étudier la rénovation du bâtiment dans son entier, le Conseil administratif a demandé à ce qu'un maximum de ces activités soient adaptées de sorte à pouvoir se maintenir dans le bâtiment, en précisant que nous ne mettrions pas en œuvre la réalisation d'un lieu B pour reprendre l'intégralité de ces prestations, et que celles qui devaient être relocalisées le soient de la manière la plus rationnelle qui soit, idéalement à budget constant de fonctionnement – autrement dit, de chercher des solutions en fonction des moyens disponibles.

Egalement, du moment que certaines activités se dérouleront en-dehors des murs du Forum, le Conseil administratif a encore donné l'instruction d'orienter les solutions de relocalisation dans une dynamique de proximité, en allant vers les habitantes et les habitants, de sorte à favoriser la participation du plus grand nombre aux activités culturelles qui seront proposées. Un contexte d'opportunité à saisir pour également recréer du lien après plus de 20 mois de pandémie qui ont gravement nuit à la santé de notre cohésion sociale.

Ainsi, ce crédit d'investissement se compose de différents montants dédiés à la réalisation.

Tout d'abord, une première enveloppe qui constitue l'essentiel du montant, soit un peu plus de CHF 3'000'000.-, destinée au terrassement et à l'équipement du terrain de Corzon pour y accueillir des chapiteaux de cirque et des compagnies artistiques mobiles, ce qui permettra de proposer un programme de spectacles tous publics, accessibles au plus grand nombre, en privilégiant le domaine des arts du cirque et des arts de rue, dans une version améliorée de ce que Meyrin a connu avec le festival Gratte-Bitume.

Sur ce même terrain, il est prévu de pouvoir accueillir le Salto de l'Escargot, forcé de déménager pour la même raison d'extension du chantier à l'emplacement où il se trouve actuellement. Cette solution permet de sauvegarder notre école de cirque et de continuer à accueillir les centaines d'enfants qui s'entraînent et s'initient aux disciplines de cette expression artistique.

Dans ce crédit, CHF 75'000.- sont demandés pour nous permettre de disposer d'une cuisine mobile qui accompagnera les spectacles de rue qui se dérouleront aux différents endroits de la commune afin d'accueillir le public avec la même convivialité et qualité gustative à laquelle nous a habitués l'équipe du Forum. Cette cuisine mobile doit également permettre de servir les autres manifestations municipales comme l'a fait jusqu'à maintenant le service traiteur du théâtre.

Un second montant de CHF 70'000.- vise à l'adaptation du fond de scène du théâtre que nous souhaitons munir d'une plateforme provisoire, afin de maintenir un accès pour les livraisons de marchandises utile à la tenue des manifestations qui se tiennent en-dehors des heures de chantier, toujours dans le bâtiment Forum.

Enfin, une dernière enveloppe de CHF 390'000.- est demandée pour adapter l'équipement de la Maison des compagnies dans laquelle identifiée comme lieu d'accueil idéal des représentations de spectacles destinés aux élèves des écoles de Meyrin, activité phare du TFM qu'il nous tient particulièrement à cœur de pouvoir

poursuivre en offrant aux jeunes Meyrinoises et jeunes Meyrinois des spectacles de qualité dans un lieu dédié aux arts de la scène que la Fondation meyrinoise du Casino se dite prête à mettre à la disposition de la ville de Meyrin.

Pour autant qu'elle nous soit autorisée, cette dépense de CHF 4'100'000.- sera inscrite au compte des investissements pour être reportée au bilan du patrimoine administratif, puis elle sera amortie en cinq annuités à partir de 2023, si tout va bien et que nous ne rencontrons aucun retard de planification des différents chantiers.

Voilà en substance les éléments utiles que le Conseil administratif pouvait donner en guise d'introduction de cette délibération. Le Conseil administratif et les membres du Bureau vous proposent de renvoyer en commission cette délibération afin d'approfondir le sujet et passer en revue chaque détail de ce montant. Nous restons également à disposition pour toute question utile."

M. Dournow indique que le Bureau propose un renvoi en commission Cœur de cité. Il demande s'il y a des oppositions à l'entrée en matière.

M. Nobs prend la parole:

"Concernant cette délibération, le groupe UDC s'oppose à l'entrée en matière. En effet, cette délibération est pratiquement un copié-collé de celle que nous avons eu concernant le référendum du Forum. Ce qui signifie, qu'une fois encore, la volonté populaire n'est pas respectée. De plus, le prix du crédit d'étude pour le Forum était de 3,2 millions, et là, le prix explose à plus de 4 millions pour une simple relocalisation. C'est se moquer ouvertement du choix de la population meyrinoise, mais également de ce que l'on fait avec leur argent.

C'est pourquoi, l'UDC s'oppose à l'entrée en matière et vous recommande de faire de même."

M. Grognuz intervient au nom du PLR:

"Notre groupe demandera également la non-entrée en matière sur ce crédit d'étude. Quelle est l'impression que nous donne ce crédit d'étude ? Que l'on s'assoit sur la volonté populaire. Le 29 novembre 2020, la population meyrinoise refusait par plus de 60% un crédit d'étude de CHF 3'235'000.- en vue de la mise à niveau du bâtiment Forum Meyrin, et de la relocalisation des activités pendant la durée des travaux. Durant la campagne référendaire, le montant de CHF 215'000.- proposé dans la délibération n° 2019-26a, a également été refusé par les électeurs. Ce qui n'a pas empêché le Conseil administratif de revenir avec le montant de ce crédit de relocalisation au mois de mars dernier au Conseil municipal accepté par une majorité de notre parlement. La volonté populaire s'est exprimée. Les électrices et les électeurs de notre commune n'ont voulu du projet pharaonique imaginé par le Conseil administratif, et ont en tous cas refusé la relocalisation des activités du Forum Meyrin. Le Conseil administratif souhaite encourager la participation citoyenne. Mais lorsque celle-ci prend une décision qui ne lui plaît pas, il propose une nouvelle délibération qui bien sûr sera acceptée par une majorité de ce Conseil. Comment encourager le citoyen à participer au scrutin et ensuite lui dire : 'C'est bien vous avez voté, mais on n'est pas d'accord avec vous, donc on refait un projet quasi similaire.' Quelles sont les outils pour les groupes qui désirent que la volonté populaire soit respectée. Le premier est de refuser l'entrée en matière. Le deuxième sera de refuser cette délibération après son retour de commission. Le troisième, je vous laisse deviner."

M. Fabre s'inscrit en faux contre tout ce qui a été dit par ses préopinants. La question posée au peuple en novembre portait sur un crédit de CHF 3'235'000.- en vue de la rénovation du Forum Meyrin, alors qu'ici il est question de la délocalisation des activités du Forum. Il soutient le renvoi en commission, qui permettra toutes les clarifications nécessaires à ce propos. Il rappelle que le Conseil d'Etat a corroboré que l'on est en présence de deux objets différents.

M. Squillaci annonce que le groupe PDC-VL accepte "du bout des lèvres" l'entrée en matière mais rejoint les groupes UDC et PLR sur la question du contenu de la délibération. Le groupe PDC-VL est donc pour un renvoi en commission aux fins de clarifier et amender le contenu de cette demande de crédit qui lui paraît exagéré.

M. Cornuz rappelle la réalité concrète, qui est que le Forum Meyrin ne pourra pas être exploité normalement durant les travaux. Le Conseil administratif recommande le renvoi en commission, qui permettra de prouver que la volonté populaire n'est pas bafouée dans cette nouvelle délibération. On n'est pas ici dans un déni de démocratie mais dans la volonté de maintenir une activité culturelle sur la commune.

La parole n'étant plus demandée, **M. Dournow** met aux voix **l'entrée en matière**, qui est acceptée par 23 oui, 7 non, 1 abstention.

Le débat est ouvert sur le renvoi en commission.

Mme Murciano fait la déclaration suivante:

"A l'heure où des milliards de personnes sont physiquement séparées les unes des autres, la culture nous rapproche: elle est le lien qui unit, elle réduit la distance qui nous sépare.

La culture nous apporte réconfort, inspiration et espoir, alors que nous traversons une période d'anxiété et d'incertitude inédites. La culture est indispensable. Nous rappellerons notre prise de position du 9 mars 2021: construire ensemble le "monde d'après pandémie".

Un politicien ou une politicienne inspirée aurait intégré dans sa réflexion les personnes (et je ne parle pas que des Vertes et des Verts) qui ont mené une bataille perdue d'avance pour le OUI à Forum dans le but de créer un autre rapport de forces en faveur de la culture.

Il faut que les démarches participatives ne soient pas qu'un outil d'animation pour les travailleurs sociaux communautaires, mais expriment une volonté de renforcer la citoyenneté et la démocratie.

La délibération n° 2021-25 qui nous est proposée ce soir, interroge les Vertes et le Verts sur le bien-fondé de son élaboration. Nous observons à regret qu'elle ne correspond pas à nos souhaits, ni à la création d'un rassemblement de toutes les bonnes volontés disposées à consolider un programme culturel meyrinois inclusif, fédérateur et optimiste.

Nous ratons l'opportunité qu'offrait les travaux de Cœur de cité pour aller à la rencontre de la population et des acteurs culturels présents sur notre commune pour susciter à nouveau une envie de culture.

Les Vertes et les Verts ont accepté l'entrée en matière, mais il est certain que nous devons aller en commission pour débattre de cette délibération."

La parole n'est plus demandée. Le Bureau propose un **renvoi en commission Cœur de Cité ad hoc**, qui est mis aux voix et accepté par 24 oui et 7 non.

* * *

8. Délibération n° 2021-22 relative à la modification du règlement du Fonds communal énergie évoluant vers un Fonds communal pour l'énergie, le climat et la biodiversité.
9. Délibération n° 2021-23 relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement cadre de CHF 1'825'000.- pour les subventions d'investissement versées par le Fonds communal pour l'énergie, le climat et la biodiversité pour la période du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2026.
10. Délibération n° 2021-26 relative à la modification du règlement sur le Fonds d'art contemporain.
11. Délibération n° 2021-27 relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement cadre de CHF 1'500'000.- en vue de l'acquisition d'œuvres d'art par le Fonds d'art contemporain pour la période du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2026.
12. Délibération n° 2021-28 relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 1'422'194.- brut destiné à la réalisation de travaux d'infrastructure et à l'acquisition de matériel et de logiciels informatiques pour la période 2022-2026.
13. Délibération n° 2021-29 relative à la fixation du montant minimum de la taxe professionnelle communale pour l'année 2022.
14. Délibération n° 2021-30 relative à l'ouverture du crédit de CHF 1'340'000.- destiné au versement de la contribution annuelle au FIDU pour le versement de subventions d'investissement aux communes genevoises.
15. Délibération n° 2021-31 relative aux indemnités allouées en 2022 aux conseillers administratifs et conseillers municipaux.
16. Délibération n° 2021-32 relative au budget de fonctionnement annuel 2022, au taux des centimes additionnels ainsi qu'à l'autorisation d'emprunter.
17. Délibération n° 2021-33 relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 2'225'586.- pour les travaux de gros entretiens et les acquisitions 2022 du patrimoine administratif et financier.

M. Dournow explique que les points 8 à 17 concernent les finances. Il propose de les voter en bloc, ce qui ne rencontre pas d'opposition.

La parole est au Conseil administratif pour introduction.

M. Cornuz propose d'introduire le budget, puis les délibérations traitant du fonds communal énergie et du fonds d'art contemporain. **M. Dournow** n'y voit pas d'inconvénient.

M. Cornuz donne lecture de la présentation du budget:

"Mesdames et Messieurs,

Au nom du Conseil administratif, j'ai l'honneur de vous présenter, ce soir, le projet de budget 2022, le deuxième budget de la nouvelle législature, qui comme celui de l'année passée, reste fortement impacté par les conséquences de la mise en œuvre de la RFFA, et les conséquences de la pandémie.

RAPPEL SUR LES ENJEUX DU BUDGET 2021

Ce premier processus budgétaire de la législature en cours s'était fait "rffatiser" et "covider". Face à cette réalité, nous affirmions que ce n'est qu'en préservant au maximum nos moyens d'agir et en conservant autant que possible nos ressources disponibles que nous parviendrons à surmonter les années de fortes turbulences qui s'annonçaient. Des moyens et des ressources qui devaient nous permettre de maintenir nos prestations et nos investissements dans le but de préserver l'emploi, d'atténuer les effets du ralentissement économique sur la précarisation des ménages ainsi que sur la dégradation de la qualité du vivre-ensemble, avant de retrouver une situation assainie et financièrement équilibrée.

Nous vous présentions donc un projet de budget solidaire, responsable et anticyclique.

Confrontés à cette situation à la fois complexe et inédite, nous réaffirmions notre engagement à poursuivre nos efforts pour continuer à faire de Meyrin une ville durable, sûre et résiliente.

Pour 2021, le Conseil administratif vous présentait, une première dans l'histoire financière de Meyrin : un projet de budget déficitaire qui tenait compte des effets cumulés de la RFFA, et du COVID.

PROJET DE BUDGET 2022, toujours solidaire, responsable et anticyclique

Les conséquences de la mise en œuvre d'une baisse d'imposition des personnes morales, les conséquences d'une crise économiques engendrées par une pandémie, ne s'atténuent pas sur un seul exercice.

Le deuxième projet de budget de la législature reste donc « rffatisé » et « covidé ». Il sera donc encore solidaire, responsable et anticyclique. Il reste tourné vers un avenir meilleur, mais nous l'avons construit, en tenant compte d'une reprise de nos recettes fiscales, certes, plus lente que prévu originellement par les économistes.

Ce projet de budget aura nécessité non seulement d'adapter les prestations à coût constant, mais aussi de diminuer certaines prestations, afin d'atténuer la hausse des charges incompressibles, tout en permettant à notre administration de rendre ses prestations à la population.

PROJET DE BUDGET 2022 – les éléments chiffrés

Le projet de budget propose une hausse des charges de CHF 2'801'269, soit de 2% par rapport au budget 2021. Afin d'arriver à cette hausse contenue, tout en absorbant une hausse importante de charges incompressibles, nous avons d'une

part revu les estimations en lien avec les réels des années précédentes, mais cela n'a pas été suffisant. Nous avons dû aller plus loin, et ce projet de budget intègre des baisses de prestations pour 2022, des baisses de prestations qui ne toucheront toutefois pas au bien-vivre-ensemble Meyrinois, le cœur de la raison d'être de l'action communale.

Le projet de budget propose une hausse de recettes de CHF 3'870'379, soit de 3% par rapport au budget 2021. Dans cette hausse de recettes, nous retrouvons bien évidemment les recettes fiscales. Celles-ci sont toujours fortement impactées par la mise en œuvre de la RFFA (réforme fiscale et financement de l'AVS), et peinent à retrouver les chiffres d'antan. Le solde est lié principalement à la hausse des recettes des écolages de la petite enfance, que nous avons fortement réduits l'année dernière, en lien avec la baisse de revenus des personnes avec la crise de la COVID.

Le projet de budget proposé présente donc une perte estimée de CHF 11'644'986 (pour mémoire en 2021, le projet présentait une perte estimée à CHF 12'714'096). Si elle se confirme dans les comptes, elle sera absorbée par notre fortune. Nous maintenons donc cette année notre stratégie de responsabilité solidaire et de budget anticyclique, en soutenant notre population et l'économie pour sortir de la crise, et ceci sans prêter le bien-vivre-ensemble de notre ville dont la richesse reste inestimable.

Le projet de budget ne prévoit pas de hausse du centime additionnel.

Le projet de budget ne prévoit pas de dégrèvement de la taxe professionnelle et prévoit le maintien d'une taxe minimale de CHF 30, dont le budget total se monte à CHF 14'000'000.

Le projet de budget intègre un plan financier décennal.

Les investissements nets prévus pour 2022 se montent à CHF 49'125'487.

Au niveau politique, de grands chantiers sont en cours, bloqués, ou à venir en lien avec des répartitions de charges Canton-communes ; la fin peut-être de la taxe professionnelle dans quelques années. Nous suivons de près ces dossiers, afin que non seulement les charges nous soient transférées, mais également les responsabilités et les recettes pour les couvrir.

CONCLUSION

Le Conseil administratif vous invite à adopter ce projet de budget après son analyse en commissions.

Il vous est rappelé que le projet de budget est voté à 2 fonctions et 2 natures. Le travail en commissions se fera encore cette année à 8 fonctions et 3 natures.

Nous vous proposons donc de renvoyer ce projet de budget aux commissions concernées, selon le calendrier qui vous a été transmis.

Enfin, nous vous informons que les classeurs contenant les documents utiles à l'étude de ce budget seront distribués aux membres de la commission des finances ce jeudi 14 octobre. Un feuillet comprenant le plan des investissements, le plan financier, le compte de résultats à 3 natures, et le compte de résultats à 2 fonctions et 2 natures sera distribué à tous les membres du Conseil municipal également jeudi soir. Tous documents sont par contre accessibles sur CMNET dès ce jour. Vous les trouverez en pièces jointes, sous chaque séance de commission budget."

M. Cornuz évoque ensuite l'évolution du fonds énergie.

Les délibérations n° 2021-22 et 2021-23 sont le fruit du travail de la commission consultative du fonds communal énergie qui s'est réunie à huit reprises ces derniers mois. Elle est composée de quatre conseillers municipaux, qui ont pris l'initiative de faire évoluer ce fonds en élargissant son action aux thématiques du climat et de la biodiversité. Ce travail répond notamment à la résolution sur l'urgence climatique, et s'inquiète de l'avenir de la biodiversité en s'appuyant sur les bonnes volontés engagées dans sa protection.

L'objectif est également de s'inscrire dans la poursuite de l'évolution de ce fonds, qui a déjà connu des modifications en 2018 lors de l'introduction des normes comptables MCH2. Il s'agit aujourd'hui d'augmenter les moyens de financement de ce fonds pour apporter les subventions aux actions d'individus, mais aussi de rationaliser le processus d'octroi de ces subventions – notamment à travers un catalogue de subventions.

Il recommande de renvoyer ces deux délibérations en commission des finances.

M. Cornuz évoque ensuite, au nom de Mme Leuenberger, l'évolution du fonds d'art contemporain à travers les délibérations n° 2021-26 et 2021-27, qui s'inscrivent dans la poursuite de l'évolution de ce fonds, qui a déjà connu des modifications en 2018 lors de l'introduction des normes comptables MCH2.

Il poursuit: "Il s'agit de nous mettre en conformité par rapport au mode de financement du fonds d'art contemporain, qui jusque maintenant était alimenté à partir d'un pourcentage appliqué aux délibérations d'investissement votées par le Conseil municipal suivant un mécanisme de plafond entraînant la diminution du pourcentage prélevé de 2% à 1% dès que la somme disponible dans le fonds atteignait CHF 500'000.

Ces deux délibérations, l'une portant sur la mise à jour du règlement et l'autre sur le crédit cadre autorisant la dépense maximale sur ces cinq prochaines années, qui vont de 2022 à 2026, fixent dorénavant un financement conforme à MCH2, soit prélevé directement sur le budget de fonctionnement et limité à un plafond d'au maximum 1 million, à partir duquel le prélèvement sera suspendu.

Ramené aux cinq années que couvre la délibération, il s'agit d'un budget annuel moyen de CHF 300'000, qui correspond à la pratique actuelle du fonds d'art contemporain. Quant au règlement, il est adapté de sorte à correspondre à cette nouvelle règle de financement, et nous en profitons pour toiletter ce qui peut l'être, notamment en rajoutant la précision que la commission peut faire appel à l'avis des utilisateurs de bâtiments qui feraient l'objet d'une intervention artistique, comme – cela vient de se produire avec le concours pour les équipements publics aux Vergers – les représentants de l'école de la Voie lactée et de l'école 'traditionnelle'.

Cette deuxième étape de mise en conformité ne va pas changer grand-chose à la philosophie de cette politique culturelle, au contraire elle permet de la consolider sur des bases désormais légales, conformes au droit – nous sommes toujours très content de pouvoir faire les choses en respectant les lois en vigueur."

M. Dournow demande si quelqu'un s'oppose à l'entrée en matière sur les objets concernés par les point 8 à 17, ce qui n'est pas le cas.

Le Bureau propose de renvoyer ces objets en commission des finances.

M. Amato demande la parole et fait la déclaration suivante au nom des Verts de Meyrin-Cointrin:

"En premier lieu, le groupe des Verts de Meyrin-Cointrin souhaite remercier vivement le Conseil administratif pour son excellente présentation du budget, la semaine dernière, créant enfin un lien entre le programme de législature et les finances communales.

Ce lien devait sûrement exister précédemment, mais il n'avait jamais été présenté de manière aussi transparente.

Nous nous réjouissons d'étudier ce projet de budget en commission, malgré la perte actuellement budgétée à plus de 11 millions.

Nous nous efforcerons de discuter les mesures d'économies proposées le Conseil administratif.

Il est toutefois une économie que nous n'accepterons pas, qui est pour nous une ligne rouge que nous ne sommes pas prêts à franchir: la diminution du budget alloué à la commission de la coopération et de la solidarité internationale de 0,7% à 0,5% du budget. Même si ce 0,7% est symbolique, puisqu'il avait initialement pour but d'encourager les collectivités riches à augmenter leur devoir de solidarité internationale, nous refusons, alors que nous restons, en dépit des crises que nous traversons, une commune riche, d'économiser sur la solidarité et la coopération, ce qui revient à demander un effort aux plus précaires pour ne pas trop avoir à mettre notre mode de vie en question. Les crises sanitaire, climatique, alimentaire, économique frappent aujourd'hui l'ensemble de la planète, mais les régions dont nous parlons en commission de la coopération sont bien plus durement touchées que nous ne le sommes ici. Dès lors, c'est une ligne budgétaire qu'il faudrait plutôt augmenter. La diminuer est un très mauvais message que nous ne cautionnerons pas. C'est contraire à nos valeurs, à notre éthique.

Nous pèserons de tout notre poids pour réintégrer le 0,7% et faire en sorte que nous puissions voter ce budget.

Le groupe des Verts de Meyrin-Cointrin souhaiterait que soit présenté ou mis en avant dans les présentations futures, l'ensemble des charges et recettes non fixes, afin de mieux comprendre les choix fait par le Conseil administratif.

Il nous serait également fort utile de recevoir le fichier Excel de l'ensemble des lignes du budget afin de pouvoir plus facilement extraire et isoler les coûts de certaines fonctions.

Certains d'entre nous adoreraient faire des graphiques ou des tableaux croisés dynamiques pour étayer l'étude du budget. Cette possibilité est proposée dans plusieurs grandes communes, nous serions heureux de pouvoir en bénéficier également à Meyrin.

Pour conclure, il est évident que les Verts de Meyrin-Cointrin vont renvoyer ce projet de budget en commission finances selon le compromis trouvé avec les chefs de groupes, et nous nous réjouissons de pouvoir l'étudier en détail."

M. Fabre se joint à M. Amato sur la question de la solidarité internationale. Pour le groupe socialiste, il s'agit également d'une ligne rouge à ne pas franchir. Il invite les chefs de groupe à trouver un compromis sur ce budget afin de pouvoir le voter à l'unanimité. Après étude des présentations en commission, et dans l'impossibilité

de demander ce budget en accentuant son déficit, il faudra trouver une solution pour rétablir le budget de la coopération. Il invite donc les chefs de groupe à se réunir, même de manière informelle et donc sans jetons de présence, pour trouver un compromis. Il invite également à renvoyer toutes ces délibérations dans les commissions ad hoc, comme défini en commission de liaison.

Personne d'autre ne demandant la parole, **M. Dournow** met aux voix **le renvoi en commission des finances les délibérations n° 2021-22 et 2021-23, et n° 2021-26 à 2021-33**, qui est accepté à l'unanimité.

* * *

18. Délibération n° 2021-20a relative à l'ouverture d'un crédit complémentaire de CHF 10'679.30 (salaire avec un début de contrat au 1er décembre 2021 + charges sociales) destiné à la création d'un poste de travailleur-se social-e à durée indéterminée pour un équivalent en taux d'activité de 100%. Rapport de la commission conjointe administration générale et cohésion sociale et économie (B. Lüthi, S).

La parole est à **Mme Lüthi**, rapporteure:

"La commission administration et cohésion sociale s'est réunie le 16 septembre 2021 en présence de Mmes Leuenberger, conseillère administrative, et Baron-Levrat et Delieutraz, toutes les deux co-responsables du service social. Le but est de traiter la délibération n° 2021-20 concernant le poste d'un ou d'une travailleuse sociale à 100% avec un CDI pour un coût de CHF 10'679.30 pour le mois de décembre 2021 et de CHF 138'830.- pour l'année 2022.

Mme Leuenberger explique les missions, les activités principales et le profil des bénéficiaires du pôle action sociale individuelle du DES. Elle expose comment à Genève, la précarité s'est accentuée après le Covid, plus particulièrement à Meyrin (nouveau public, REP, Colis du cœur, inégalités, etc.). Elle ajoute que cette aide concerne des populations qui basculent dans la précarité suite à des failles dans le système. Mme Delieutraz poursuit en précisant qu'il y a une forte augmentation de la demande dans ce service qui tourne depuis quelques années en insuffisance par trois travailleuses sociales pour 2.4 ETP et une assistante pour 0.5 ETP. Ainsi, le renforcement de l'équipe est nécessaire afin de garder une bonne qualité de service. Mme Leuenberger met en évidence les effets de l'accroissement de la demande sur le service. En effet, une détérioration de prestation s'observe dans l'augmentation du temps de l'attente pour les bénéficiaires. Cela a pour conséquence la péjoration de la situation de certaines et certains usagers qui, pour une raison ou une autre, demandent de l'aide au dernier moment. S'ajoute à cela la priorisation des accompagnements selon la gravité des cas. Les ajustements qui ont été mis en place au niveau interne et externe du service n'ont pas suffi pour maintenir un cadre respectueux des conditions de travail des collaboratrices. De

plus, les enjeux de cohésion sociale et de lutte contre la pauvreté sont très importants, d'où la nécessité de ce nouveau poste.

Une commissaire demande si le service social impose des critères d'admission à ses bénéficiaires. Mme Delieutraz répond par la négative.

Un commissaire veut savoir si l'engagement pour ce poste sera deux fois 50% ou une fois 100%. Mme Delieutraz signifie qu'il est plus profitable d'engager une seule personne.

Par rapport à la question concernant les Satignotes, elle confirme que Meyrin continue à s'en occuper. Mme Leuenberger ajoute qu'il y a une convention de collaboration avec Satigny, mais que depuis 2020 cette dernière a engagé une personne pour son service social, et qu'il est probable que cette convention tombera dès que cette commune répondra à son propre besoin.

Un autre commissaire demande combien de personnes sont sorties du service social. Sans donner des chiffres précis, Mme Delieutraz précise que d'une manière générale, il y a un tiers qui quitte le service car leurs situations se résolvent, un tiers qui revient ponctuellement avec une situation non complexe, et un tiers qui bénéficie d'un suivi régulier pour plusieurs mois voire plusieurs années. Elle poursuit que pour certaines situations très difficiles, on fait recours au SPAD pour une prise en charge adéquate.

Mme Leuenberger confirme à un commissaire que les collaborateurs bénéficient du soutien de la direction dans les moments difficiles. Mme Delieutraz ajoute que notamment cette année était très compliquée par la charge de travail et que la direction a été très vigilante pour appuyer et protéger les collaborateurs et collaboratrices.

Par rapport à la remarque que venir en aide à 321 personnes sur 25'000 habitants reste très peu, Mme Leuenberger répond que pour se rendre compte que ce chiffre reste non négligeable, il faut réduire de 25'000 tous ceux qui ne sont pas concernés par défaut, tels que les personnes âgées, les enfants, les adolescents, etc. S'ajoutent à cela les inégalités territoriales ou sectorielles.

Une commissaire veut savoir pourquoi un CDD et non pas un CDI, et aimerait également s'assurer sur l'état psychique de la collaboratrice assistante. Mme Deulieutraz affirme qu'elle va bien. Elle ajoute qu'en général, on a trouvé un équilibre car les personnes prennent leurs vacances et la tension au travail a été pris en charge afin de garder de bonnes conditions de travail. D'autre part, la nécessité de maintenir un service de qualité et de préserver la santé des collaborateurs justifie un CDD.

Mme Leuenberger ajoute que pour répondre à la LIASI, qui cherche à stimuler l'intercommunalité, un bureau d'information sociale a été mis en place. Elle confirme que le service de l'action sociale de Meyrin est en avance par rapport à d'autres.

Une autre commissaire demande les statistiques du service social. Mme Delieutraz explique qu'il n'y en a pas pour la simple raison d'être limité par le programme. Ainsi, pour avoir des chiffres on recourt au journal.

Une commissaire remercie les responsables et les collaboratrices du service social en précisant que la précarité n'est pas seulement du genre financier mais qu'elle est aussi morale.

Une autre commissaire fait savoir qu'elle va s'abstenir pour les votes car elle a besoin de discuter du sujet lors du prochain caucus.

Pour finir, la délibération a été acceptée avec les mêmes résultats lors des deux votes respectifs des deux commissions : administration et cohésion sociale, par le oui de 3 PS, 3 Verts, 2 PDC-VL et 1 MCG. Tandis que 2 UDC, 2 PLR et 1 MCG se sont abstenus."

M. Dournow remercie Mme Lüthi pour la lecture de ce rapport, et apprécierait qu'à l'avenir elle synthétise davantage ses rapports. **Mme Lüthi** répond qu'elle prend le soin de faire des rapports de qualité, qui ne sont pas des simples copies des procès-verbaux. Elle affirme devoir rester fidèle aux questions des commissaires. **M. Dournow** pense qu'un travail de synthèse reste nécessaire.

M. Dournow ouvre le débat.

M. Nobs lit la position de l'UDC:

"Le Groupe UDC est parfaitement conscient du besoin dans le domaine du social de la commune de Meyrin. Cependant, encore une fois, le Conseil administratif vient avec un poste à repourvoir hors budget, qui plus est, un poste à 50% et en CDI. Le budget étant d'année en année de plus en plus dans les chiffres rouges et non pas noirs comme il devrait l'être, le groupe UDC ne peut cautionner cela, c'est pourquoi, pour cette fois-ci encore, nous voterons l'abstention sur ce sujet-là, et nous demandons une fois encore, que les choses soient faites dans l'ordre et surtout dans le respect du budget."

M. Squillaci s'exprime au nom du PDC-VL:

"Il nous semble opportun de garder la même ligne de conduite vis-à-vis du poste que nous avons voté précédemment pour les sports. A cet effet, je peux rejoindre mon préopinant, et nous pouvons entendre qu'amener ces postes hors budget permet de gagner, certes, quelques mois, mais nous restons dubitatif sur la forme et le fait que ces postes soient justement présentés hors budget. Nous estimons qu'il en va de la crédibilité dudit budget et de ces séances, et nous espérons donc que ces deux postes resteront des cas isolés et exceptionnels, et non pas une nouvelle coutume à Meyrin.

Sur le fond, nous nous plaignons à relever les éléments presque complets qui nous ont été amenés, et qui permettent de bien comprendre, s'il le fallait, les enjeux et opportunités liées à ce poste.

Dès, pour nous, vu les besoins avérés et qui à notre sens, continueront de nombreuses années à être présents, nous allons tout de même soutenir cette délibération et nous souhaitons que l'ensemble le fasse."

Mme Hartmann rappelle à M. Nobs qu'il s'agit d'un poste de durée indéterminée à 100%, et non à 50%. Elle comprend les réserves de son préopinant, mais rappelle que le contexte actuel est celui d'une urgence sociale et qu'il est important d'en parler. Elle partage ensuite la position des Verts:

"On peut dire que les années 2020 sont particulièrement délicates. Nous nous trouvons confrontées à une situation à la fois d'urgence climatique, sanitaire, économique et, maintenant, évidemment sociale.

Osons dire que l'urgence sociale est existante en Suisse et donc à Meyrin depuis bien des années. Invisible, elle a souvent été niée. Le contexte politique s'est souvent montré violent envers les 10% de la population helvétique vivant sous le seuil de la pauvreté.

Un climat de suspicion généralisé a ainsi restreint l'accès aux droits de base (aides sociales, loi sur l'AI). L'aide sociale est aussi devenue très difficile d'accès tant sur le plan des normes sociales (CSIAS) que sur le plan de la documentation à remplir, dignes d'une thèse de doctorat.

Oui, l'aide sociale est coûteuse tant sur le plan financier qu'humain. Les personnes exclues des aides fédérales, se tournent légitimement, et comme prévu, vers les services d'aides cantonales. Il arrive alors que ceux-ci, souvent débordés par manque de personnel et de moyens, demandent à des services privés et aux communes de pallier leurs manques et insuffisance.

En parallèle, les mêmes partis politiques qui remettent systématiquement en question notre système social poursuivent au niveau cantonal leur politique de démantèlement de l'aide sociale (citons rapidement la LIAS), ce qui conduit à un report sur les communes des charges logistiques et financières.

A Meyrin, les inégalités se creusent et s'installent dans la durée. Les derniers rapports sur la précarité mettent en évidence l'existence d'une population de plus en plus pauvre, avec des familles qui dépendent de plus en plus des colis alimentaires pour pouvoir se nourrir. Le temps des 'on ne peut pas avoir faim sur Genève' est terminé. Les assurances sociales, le paiement du loyer devient de plus en plus difficile. Combien de familles risquent d'entrer dans la sphère infernale de l'endettement et de l'expulsion de leur logement? Il est de plus en plus facile d'entrer dans le quart monde et de plus en plus difficile d'en sortir.

Pouvoir consulter, à temps, un travailleur ou une travailleuse sociale à Meyrin, c'est éviter un plongeon dans la pauvreté ou la misère. Quelqu'un qui aide à remplir de la bonne manière des documents (rappelons que 30% de la population n'osent plus demander ces droits), qui explique le circuit – Ô combien étrange – des recours possibles contre une décision mécomprise, quelqu'un qui peut libérer des fonds en urgence pour éviter une expulsion d'un logement, c'est quelqu'un de précieux et d'incalculable pour faire face à ce qui est devenu une urgence sociale qui sort du seul cas personnel.

En effet, la demande de la population ne fait que s'accroître. Les exigences légales se complexifient, rendant la tâche des professionnels de notre commune encore plus complexe et délicate. Pour l'instant, il n'existe aucun indicateur fiable permettant d'espérer une diminution de la pauvreté sur notre commune – cela de manière rapide.

Il devient urgent d'engager du personnel qualifié pour soutenir et renforcer le service de notre commune. Ce soir nous allons donc voter pour la création d'un poste de travailleur social à 100%. Cette action constitue pour les Verts un acte essentiel pour lutter contre la paupérisation des Meyrinois et Meyrinoises, même si cela ne suffira à vaincre la pauvreté dans notre commune. C'est pour cela que nous soutiendrons cette délibération ce soir."

Mme Dimopoulos remercie Mme Lüthi pour son rapport et donne lecture de la déclaration du groupe socialiste:

"Un poste de plus, 'une fois n'est pas coutume, et pour le social', diront certaines et certains dans cet hémicycle. N'est-ce pas !?"

La délibération n° 2021-20, qui parle d'elle-même, a été préavisée favorablement par la majorité de 8 voix en commission d'administration générale, et 9 voix en commission cohésion sociale et économie, car les motifs ont été clairement exposés, comme le confirme le rapport bien synthétisé – un peu moins, mais vous avez tous compris – qui identifie les besoins de ce poste.

La vraie question que nous devrions nous poser pour cette délibération, ce que le parti socialiste Meyrin-Cointrin fait, est : 'Est-ce que cette délibération est un luxe ou une nécessité pour la population meyrinoise ?' Parce que c'est de cela qu'il s'agit.

Mesdames et Messieurs, la réponse est évidente pour nous les socialistes de Meyrin-Cointrin: c'est bel et bien une nécessité, et avec un N majuscule.

Avec deux points de vue plus que justifiables.

D'une part, des collaborateurs avec une lourde tâche: être confrontés quotidiennement à la détresse et la vulnérabilité humaines que la pandémie a exacerbées. Dans ce cas précis, ce sont eux qui sont sur le terrain pour faire face à des situations très difficiles et complexes. Ce sont eux-mêmes qui tirent la sonnette d'alarme, confirmant ainsi le besoin d'un renforcement de leur équipe. Qu'est-ce que nous attendons de la part des collaborateurs des services sociaux? Qu'ils arrivent à accomplir leurs tâches, et faire leur travail d'accompagnement auprès de ceux qui en ont besoin. L'épuisement, le burn out, risquent de faire leur apparition, car nous savons pertinemment qu'il y a déjà un manque de personnel dans ce service – et pas seulement à Meyrin –, sans compter les coûts qu'engendrerait l'absentéisme pour surcharge de travail, coûts auxquels nous sommes tous sensibles et attentifs.

D'autre part, une augmentation de 20% des cas à traiter – à cause de la démographie croissante de notre commune et les changements de notre société qui ne favorisent pas une frange de Meyrinois et Meyrinoises – et la fragilité de l'emploi et autres facteurs indiquent que nous sommes loin d'une diminution des difficultés d'une partie des habitants de notre commune, comme le constate le centre d'analyse territoriale des inégalités (cati-ge) dans son rapport de 2020, que je vous invite à lire. Mesdames et Messieurs, la situation de l'action sociale individuelle du service de développement social et emploi (DSE) qui nous a été rapportée est précise, transparente et sans détours. L'anticipation et la capacité d'investir davantage de moyens pour nous adapter et faire face à la vulnérabilité psycho-socio-économique en constante augmentation pour une partie de la population, est beaucoup plus efficace.

Le parti socialiste de Meyrin-Cointrin souhaite que chaque citoyen qui fait appel aux services sociaux de notre commune puisse trouver un accompagnement rapide, de l'écoute et l'aide dont il a besoin. Les citoyens méritent que nous nous occupions d'eux dans le respect de leur dignité, ce qui demande du temps et des moyens. Sans ces deux éléments, la tâche s'avère médiocre et incomplète, par manque d'une réponse dans un délai correct.

Vous l'aurez compris, nous ne pouvons pas faire semblant de ne pas voir la complexité de la situation d'une population hétérogène qui s'accroît de manière exponentielle. Préservons les uns sans laisser de côté les autres.

C'est la raison pour laquelle le parti socialiste de Meyrin-Cointrin vous invite à voter favorablement cette délibération."

M. Grognuz remercie Mme Lüthi pour son rapport. Il exprime la position du PLR:

"La présentation en commission a été intéressante, ainsi que le rapport de la CAGI (*sic*) qui date d'un peu avant le Covid – les chiffres ont sûrement évolué. Notre commune connaît des difficultés, nous en sommes conscients, mais les chiffres donnés par le Conseil administratif en commission sont un peu flous. Une commissaire a demandé des éclaircissements, ce que nous avons apprécié. Notre groupe trouve regrettable la façon dont le poste nous a été présenté. Nous en avons assez des postes hors budget alors que nous avons commencé l'étude dudit budget. Nous aurions préféré un CDD qui aurait produit ses premiers effets, et ensuite notre Conseil aurait pu réévaluer la pertinence de ce poste. Notre groupe refusera cette délibération comprenant un nouveau poste à CHF 138'000 par année. Nous aurions préféré que le Conseil administratif nous le présente durant l'étude du budget avec les nouveaux postes demandés."

Personne d'autre ne demandant la parole, **M. Dournow** soumet au vote du Conseil municipal la **délibération n° 2021-20a**

relative à l'ouverture d'un crédit complémentaire de CHF 10'679.30 (salaire avec un début de contrat au 1er décembre 2021 + charges sociales) destiné à la création d'un poste de travailleur-se social-e à durée indéterminée pour un équivalent en taux d'activité de 100%. Rapport de la commission conjointe administration générale et cohésion sociale et économie

Vu la mission du service développement social et emploi de soutenir ses habitants les plus vulnérables via un accompagnement social individualisé subsidiaire aux structures cantonales d'aides sociales ;

Vu la complexité du système d'aides sociales cantonales ;

Vu la précarisation du marché de l'emploi ;

Vu l'augmentation constante des demandes auprès du service social communal ;

Vu l'augmentation considérable des demandes auprès du service social communal depuis le début de la crise sanitaire ;

Vu la crise sociale qui s'installe durablement engendrant une précarisation d'une partie plus étendue de la population ;

Vu les projets d'envergure en cours au sein du Canton et leurs répercussions sur les services sociaux communaux ;

Vu le taux de travail de l'action sociale individuelle inchangé depuis 2016 ;

Vu le rapport de la commission conjointe administration générale et cohésion sociale et économie ;

Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

Le Conseil municipal de la commune de Meyrin, sur proposition du Conseil administratif, dans sa séance du 12 octobre 2021,

DECIDE

PAR 24 OUI, 3 ABSTENTIONS ET 4 NON

1. de créer un poste à 100% de travailleur/se social/e, poste à durée indéterminée (CDI), au service développement social et emploi et de l'intégrer au budget de fonctionnement dès 2021,
2. d'ouvrir au Conseil administratif un crédit budgétaire supplémentaire de CHF 10'679.30 destiné à couvrir le salaire et les charges sociales pour la période du 1er au 31 décembre 2021,
3. d'autoriser le Conseil administratif à inscrire au budget de fonctionnement, dès 2022, un montant de CHF 138'830.95, destiné à couvrir le salaire et les charges sociales annuelles liée à ce poste,
4. de comptabiliser ce montant dans le compte de résultats dès 2021, sous rubrique 57.30,
5. de couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire par une économie équivalente sur d'autres charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voir capital propre.

Au nom du Conseil administratif, **M. Cornuz** remercie l'assemblée pour sa perception de l'urgence sociale bien exprimée en commission, et assez bien relevée par les différentes interventions de ce soir. On parle en effet d'humains et de détresse, et nous allons pouvoir déployer les moyens nécessaires et utiles pour répondre à cette urgence causée non par des manquements dans notre manière de gérer l'administration, mais par des éléments extérieurs liés aux circonstances que nous vivons, et qui impactent directement de nombreux Meyrinois et Meyrinoises. Celles et ceux qui ont compris l'importance du vote de ce soir s'en souviendront certainement lorsqu'il s'agira de soutenir les groupes politiques qui l'ont entendu.

[La pause est déclarée de 20h20 à 21h.]

* * *

19. Motion n° 2021-06 présentée par Alessandro Scandurra, au nom du PDC-VL, et Denis Bucher, au nom des Vert-e-s, pour plus de sécurité et de convivialité au bas du parc des Arbères.

M. Dournow demande aux personnes qui sont intervenues ce soir de bien vouloir envoyer leur texte par mail à la procès-verbaliste.

Il invite les motionnaires à introduire la motion.

M. Scandurra prend la parole:

"Le PDC-VL et les Verts vous proposent cette motion qui a pour objectif de remplacer 24 places de parking par une route de desserte au bas du parc des Arbères.

Ceci afin d'offrir plus d'espace aux piétons, promeneurs, joggeurs, cyclistes, avec un nombre suffisant de bancs pour nos aînés et nos familles, et s'assurer que le flux du trafic motorisé soit séparé de celui des piétons pour une meilleure sécurité.

A travers cette motion, nous ne changeons pas le PLQ. Nous demandons une légère modification du projet avec des espaces plus qualitatifs pour les usagers sans prêter les gens ayant besoin de se parquer, car il existe deux parkings à proximité, celui du centre sportif et le parking souterrain des Sports.

Il n'est pas trop tard pour cette motion, en effet les travaux n'ont pas débuté et c'est pour cela que nous demandons un vote immédiat et vous remercions de lui faire bon accueil."

M. Bucher prend à son tour la parole:

"Cette amélioration du projet est dans l'intérêt des habitants, aussi bien en termes de qualité de vie que de sécurité.

En ce qui concerne le vote immédiat, sur le plan politique, nous ne dictons pas souvent le tempo. Au contraire, la plupart du temps il s'impose à nous. Parfois, il faut savoir prendre son mal en patience, d'autres fois on n'a pas le temps de tergiverser et on doit réagir dans le délai imparti. Ici, c'est exactement le second cas de figure qui s'impose. Les travaux n'ont pas commencé, il n'est donc pas trop tard, mais ils vont commencer et ne peuvent donc pas attendre un envoi en commission. Nous vous incitons donc à soutenir cette motion en vote immédiat."

M. Fabre souhaite présenter une motion d'ordre. Il s'interroge sur l'intérêt d'un vote immédiat d'une motion puisqu'une motion peut être soit acceptée et envoyée au Conseil administratif, soit refusée, soit envoyée en commission. Un vote immédiat aujourd'hui signifierait voter trois fois sur le même objet. Les motionnaires devraient suivre la procédure courante.

M. Cornuz comprend la demande d'un vote immédiat comme la volonté de transmettre cette motion immédiatement au Conseil administratif. Un renvoi en commission permettrait de discuter du texte de la motion au mieux en décembre et au pire en janvier, puis de la faire remonter en plénière. Si elle est acceptée, il y aura encore un délai maximal de six mois pour formuler une réponse. Si la motion est votée sans passer par la commission, elle sera automatiquement adressée au Conseil administratif.

M. Fabre en déduit que l'on peut passer directement au vote normal, sans se prononcer sur le vote immédiat. **M. Cornuz** explique que le règlement du Conseil municipal prévoit que si le vote immédiat est demandé, il doit d'abord être mis aux voix.

M. Iswala rejoint M. Fabre. Il rappelle le processus réglementaire, qui prévoit qu'une motion votée favorablement est automatiquement envoyée au Conseil administratif,

qui a au maximum six mois pour y répondre. Il suggère de passer par le processus standard.

M. Clerc précise que seule une délibération peut comporter une clause d'urgence ; la motion, non.

M. Dournow met aux voix **l'entrée en matière**, qui est acceptée à l'unanimité.

M. Dournow met ensuite aux voix le **vote immédiat**, qui est accepté à l'unanimité.

Le débat est ouvert.

M. Fontanini exprime la position du groupe socialiste:

"Bien que le projet soit dans une phase avancée, le groupe socialiste est favorable à son réexamen de la part du Conseil administratif afin de déterminer la pertinence et la faisabilité des modifications demandées, cela notamment sur la base des besoins identifiés et des arguments évoqués par les motionnaires."

M. Cornuz remercie de l'entrée en matière sur cette motion, dont il indique que le Conseil administratif n'attendra pas six mois pour la traiter. Il propose de supprimer le point 5 du "décide", qui demande que "d'ici fin janvier 2022 au plus tard, réunir la commission développement urbain afin de faire un retour sur les actions entreprises" et qui sera rapidement caduc, vu que la motion sera traitée idéalement lors d'un prochain Conseil municipal. **M. Scandurra** agrée cette proposition.

M. Makolli indique que le groupe PLR votera favorablement cette motion, qui propose un projet très intéressant.

La parole n'est plus demandée.

M. Dournow soumet aux voix l'amendement consistant à supprimer le point 5 du "décide". Celui-ci est **accepté à l'unanimité**.

Personne d'autre ne demandant la parole, **M. Dournow** soumet au vote du Conseil municipal la **motion n° 2021-06**

présentée par Alessandro Scandurra, au nom du PDC-VL, et Denis Bucher, au nom des Vert-e-s, pour plus de sécurité et de convivialité au bas du parc des Arbères

Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

Vu la déclaration de l'urgence climatique par le vote du Conseil municipal du 9 mars 2021 ;

Vu le « Plan directeur de quartier (PDQ) Les Vergers (Meyrin) » adopté par le Conseil municipal le 3 octobre 2006 et approuvé par le Conseil d'Etat le 7 mars 2007 ;

Vu les aménagements prévus sur le bas du parc des Arbères, sur le tronçon situé entre l'avenue Louis-Rendu et la rue des Arpentiers selon plan disponible sur <https://www.lesvergers-meyrin.ch/ecoquartier/content/plan.pdf> ;

Vu la nécessité de favoriser les mobilités douces pour les déplacements au sein de notre commune ;

Vu les 1640 places disponibles dans les parkings à proximité (216 places au Parking des Sports, 380 places au parking du Centre sportif, 425 places au Parking des Vergers, 619 places au Parking des Arbères) ainsi que les places aux rues des Coopératives et Arpenteurs ;

Le Conseil municipal, dans sa séance du 12 octobre 2021,

DECIDE

PAR 31 OUI, SOIT A L'UNANIMITE

de demander au Conseil administratif de :

1. Garder le plan prévu en l'état sous réserve des modifications proposées,
2. Remplacer les 24 places de parkings prévues par une zone de dépose minute,
3. Offrir plus d'espace aux piétons, promeneurs, joggeurs avec un nombre suffisant de bancs pour nos aînés et familles ainsi qu'à la mobilité douce,
4. S'assurer que le flux du trafic motorisé est séparé de celui des piétons pour une meilleure sécurité,
5. D'ici fin janvier 2022 au plus tard, réunir la commission développement urbain afin de faire un retour sur les actions entreprises.

* * *

20. Motion n° 2021-07 présentée par M. Maurice Amato, au nom du parti des Verts de Meyrin-Cointrin, demandant une végétalisation des préaux des écoles et des EVE de la Commune.

M. Dournow cède la parole au motionnaire.

M. Amato introduit la motion:

"On vit dans un monde plein de paradoxes. Chaque jour, le béton gagne un peu plus de terrain sur la nature – en Suisse, c'est l'équivalent de huit terrains de foot chaque jour qui disparaît sous de nouvelles constructions.

Mais en même temps, on veut un monde plus vert, plus 'écologique', plus végétal et plus proche de la nature. L'une de ces batailles entre le gris et le vert se déroule là, juste à côté de chez nous, dans le préau de l'école du quartier.

En Belgique, en Allemagne, au Danemark, et plus récemment, en France, des marteaux-piqueurs font sauter les dalles sombres, plus aptes à accueillir des voitures que des enfants, et le bitume est remplacé par des revêtement minéraux, des arbres, des bosquets et des jeux.

Désormais, c'est le terrain de foot qui cède sa place à la nature, et non seulement la nouvelle cour ne se transforme plus en plancha en cas de grosse chaleur, mais elle est aussi bien plus adaptée au besoin des élèves.

Parce que, soyons clairs. La cour d'école ancien modèle, et sa grande surface lisse sans aucun obstacle, répond avant tout à deux objectifs : surveiller les enfants, et les empêcher de se salir. Pour les adultes, c'est commode, mais pour les gosses, c'est 'nul à chier'. Pour se développer, les mêmes ont besoin de grimper, manipuler, construire, explorer, se cacher. Que des trucs impossibles à faire dans un espace bétonné.

Les enfants ont aussi besoin d'espaces calmes, dans lesquels ils peuvent échapper, quelques minutes au moins, au regard de l'adulte.

Dans un article du média en ligne Reporterre, Moïna raconte: 'Pour confier un secret à une amie, ma fille va aux toilettes, comme beaucoup d'enfants. Ce n'est pas normal que ça soit le seul endroit où on peut être tranquille.' C'est vrai, ce n'est pas normal que le même endroit serve à poser sa crotte et à livrer ses états d'âme.

Autre point, et non des moindres, le modèle de cour vide et lisse est une machine à reproduire les inégalités de genre en accordant une place disproportionnée au terrain de foot, et donc aux garçons, qui y jouent plus souvent.

Redimensionner les espaces, proposer des activités plus diversifiées, ça permet aussi à chacun et chacune de prendre sa place.

A Paris, la municipalité a lancé en 2018 un projet de cours Oasis, un projet qui avait d'abord des objectifs écologiques. En faisant sauter l'asphalte des cours de récré, on espère lutter contre les îlots de chaleur et permettre à l'eau de pluie de s'infiltrer. Les cours de récréation parisiennes représentent, ensemble, plus de 70 hectares de terrain dans la capitale. Ce n'est pas négligeable quand on cherche à verdir un peu l'espace urbain. Peu à peu, le projet s'est transformé pour intégrer aussi les souhaits et les besoins des enfants. Et les équipes ont alors constaté un autre bénéfice des cours d'écoles végétalisées : elles apaisent les élèves, elles font baisser les tensions et les violences, et on a également constaté une diminution du nombre d'accidents.

A l'école de l'Ille, à Rennes, on explique : 'Avant, les élèves couraient partout. Maintenant qu'il y a des obstacles, des choses plus ludiques, les enfants font plus attention et sont concentrés.'

Bref, que des avantages !

En Suisse aussi, les initiatives se multiplient. A l'école de commerce Nicolas-Bouvier par exemple, on projette de créer un potager-verger en permaculture, et même d'installer des ruches.

Alors pourquoi est-ce qu'on n'a pas déjà aménagé ces cours 'new school' partout ? Eh bien, évidemment, parce que ça coûte cher. Mais c'est en cours.

Et pour aider les communes les plus modestes à faire leur révolution verte, la fondation Radix, en collaboration avec la fondation Naturama Argovie, la Haute école spécialisée de Zurich et la fondation Roger Federer subventionnent en ce moment le projets de 20 écoles situées dans des communes aux ressources financières restreintes, pour transformer leurs espaces de récréation. Et peut-être, aussi, désacraliser le terrain de foot, pour créer de nouvelles vocations.

Je vous ai lu un texte d'Anne Flament, chroniqueuse à Couleur 3

La motion que je vous présente ce soir est justement pour étudier la possibilité de dé-bétonner nos cours de récréations. En effet, nous avons de très belles écoles, mais la plupart sont entourées de beaucoup, beaucoup, beaucoup de béton, et pourraient faire place à beaucoup de surfaces perméables et plus de végétalisation. L'idée n'est pas de faire les travaux demain dans toutes les écoles de la commune. L'idée est bien de doter la Commune d'une étude permettant, lors des rénovations de nos écoles et des jeux des écoles primaires et des crèches, de pouvoir penser à retirer une surface importante imperméable et – pourquoi pas – en profiter pour planter quelques arbres.

Nous proposons sur cette motion le vote immédiat, non pas pour une urgence quelconque, mais tout simplement afin que l'administration puisse travailler sur ce projet, afin de revenir avec un projet d'étude afin d'aller de l'avant et surtout car je n'aurai pas de chiffre ou de projet concret à vous présenter en commission."

Mise aux voix, **l'entrée en matière** est acceptée.

Le Bureau recommande un renvoi en commission environnement durable.

M. Lorentz fait la déclaration suivante au nom du PLR:

"Le groupe PLR accueille favorablement cette motion demandant la végétalisation des préaux d'écoles et des espace de vie infantine (EVE) de la Commune.

En effet, dans l'histoire récente de notre Commune, plusieurs délibérations vont dans le sens de cette motion.

Dans le cadre de la délibération n° 2020-09 relative à l'ouverture d'un crédit de construction destiné à la rénovation et à l'extension du centre de loisirs de la Maison Vaudagne, la commission travaux publics et entretiens des bâtiments, puis notre Conseil, étaient parvenus à un accord unanime pour ajouter le décide suivant : "de modifier le projet d'aménagement extérieur en réduisant de moitié les surfaces imperméables en béton, d'entente avec les usagers", afin de diminuer les surfaces en béton sur le site.

Une autre délibération, la délibération n° 2021-10a relative à l'ouverture d'un crédit d'étude destiné à l'élaboration d'un projet d'aménagement de l'espace public au niveau de l'avenue de Vaudagne, la rue des Vernes et l'avenue François-Besson, oriente ce projet d'aménagement vers des surfaces phonoabsorbantes et perméables, favorise la végétalisation, la réduction de la pollution lumineuse, etc.

Par conséquent, cette motion s'inscrit pleinement dans la politique de notre Commune soutenue par l'ensemble de notre Conseil.

Le groupe PLR est favorable à son renvoi en commission environnement durable."

M. Squillaci rejoint M. Lorentz sur la cohérence de cette motion avec des délibérations déjà votées. Le groupe PDC-VL souhaite toutefois renvoyer cet objet en commission pour décider des détails du projet, notamment quelles seront les écoles et les EVE qui seront traités de cette façon.

M. Fabre répète son opinion qu'un renvoi en commission est inutile, puisque le travail cité par son préopinant, soit le choix des établissements devant être traités, relève typiquement du rôle de l'administration et du Conseil administratif. Il plaide pour éviter ces débats sur le vote immédiat.

M. Amato est pleinement d'accord avec ces propos. La motion propose précisément que le Conseil administratif revienne avec une étude qui pourra fournir ces éléments.

M. Tremblet ne voit pas d'inconvénient ni dans un vote immédiat, ni dans un renvoi en commission. Il souhaite simplement attirer l'attention sur le fait que les alentours des EVE sont déjà partiellement ou totalement végétalisés. Quant aux espaces adjacents aux écoles, leur aménagement doit répondre au règlement édicté par le Département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse (DIP). Par ailleurs, la Commune prend un soin particulier dans la végétalisation des cours d'école lorsqu'elle procède à la rénovation de leurs bâtiments. L'école de la Golette en est un exemple parlant. Il rappelle à ce titre le plan de rénovation des écoles meyrinoises. Il suggère donc de retirer les EVE de la motion puisque "tout est déjà en place". Quant aux écoles, le Conseil administratif verra comment donner une suite favorable à cette demande. **M. Amato** évoque toutefois une grande surface bétonnée devant l'EVE Cité-Parc.

Mme Schweizer estime qu'il est préférable de ne pas travailler dans l'urgence. Elle se prononce donc pour un renvoi en commission, ce qui permettra de décider des écoles à traiter. **M. Amato** répond que l'idée n'est pas de travailler en urgence mais de se livrer à une étude globale qui servira de préétude à chacun des projets. Il ne met pas en doute le fait que l'administration fait déjà un très bon travail. Il regrette pourtant, par exemple, que l'enrobé de l'école de la Golette soit imperméable, dans cette réalisation par ailleurs magnifique et exemplaire, contrairement d'ailleurs aux cours de l'école de l'écoquartier, qui sont largement bétonnées.

La parole n'est plus demandée.

M. Dournow soumet aux voix **le vote immédiat**, qui est accepté par 28 oui et 3 non.

Personne ne demandant la parole, **M. Dournow** soumet ensuite au vote du Conseil municipal la **motion n° 2021-07**

présentée par M. Maurice Amato, au nom du parti des Verts de Meyrin-Cointrin, demandant une végétalisation des préaux des écoles et des EVE de la Commune

Vu l'objectif de plantation d'au minimum 250 nouveaux arbres par année dans le PDCom adopté le 15 décembre 2020 ;

Vu la motion sur l'urgence climatique adoptée par le Conseil municipal le 9 mars 2021 ;

Vu l'urgence de lutter contre le réchauffement climatique par une hyper-végétalisation des espaces, notamment à proximité des écoles et des lieux d'apprentissage ;

Vu que le préau est également un lieu d'apprentissage ludique qui doit offrir la possibilité de pratiquer des jeux diversifiés, non genrés, mais également un espace permettant aux élèves une reconnexion à la nature ;

Vu la crise alimentaire qui se dessine et l'urgence de former les jeunes à une alimentation saine et durable, respectueuse des écosystèmes ;

Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

Le Conseil municipal, dans sa séance du 12 octobre 2021,

D E C I D E

PAR 31 OUI, SOIT A L'UNANIMITE

de demander au Conseil administratif :

1. De préparer un crédit d'étude pour végétaliser l'ensemble des préaux des écoles primaires et des EVE dans le but qu'ils répondent aux besoins fondamentaux d'apprentissage, de socialisation et de santé des enfants,
2. De prévoir dans cette étude une démarche participative avec les enfants, les enseignants des écoles, les éducateurs en crèches et les concierges afin de répondre à leurs différents besoins.

* * *

21. Motion n° 2021-08 présentée par M. Maurice Amato, au nom du parti des Verts de Meyrin-Cointrin, et de M. Pierre Boccard, au nom du parti libéral-radical de Meyrin-Cointrin, demandant l'élaboration d'un plan de plantation des arbres pour les 5 prochaines années.

M. Dournow cède la parole aux motionnaires.

M. Amato explique que cette motion fait suite à une mesure forte du Plan directeur communal – voté en 2020, mais dont l'élaboration date de 2019 – qui demandait la plantation d'au moins nouveaux 250 arbres par année durant quinze ans, soit au

moins 3'750 arbres. Cette motion arrive plutôt tard, l'administration ayant plusieurs fois annoncé qu'elle ferait une proposition. Le domaine communal n'étant pas extensible, la possibilité a été évoquée d'entrer en discussion avec les propriétaires privés pour d'éventuelles propositions de plantations sur leurs parcelles. Il est aussi souhaité que des sujets relativement développés et viables soient plantés, et donc que ces arbres soient achetés le plus tôt possible pour les payer le moins cher possible.

M. Pierre Boccard confirme que pour élaborer un plan de plantations, il faut identifier des sites sur le domaine privé ou communal, mais aussi être en possession des arbres à planter. Aujourd'hui en Europe, d'autres villes, d'autres communes souhaitent verdifier leur territoire, ce qui fait que l'on ne trouve plus d'arbres plus gros que les micros de cette salle dans les pépinières européennes. Tout est déjà réservé ou vendu aux villes et communes intéressées. Il serait donc judicieux d'envisager une culture sur terrain communal, de plantes entretenues par un professionnel, pour constituer une réserve propre. M. Pierre Boccard pense par exemple au terrain prévu pour le futur centre de voirie et horticole (CVH) aujourd'hui libre, ou aux espaces entre les immeubles de Meyrin-Parc. Il souligne qu'il existe des pépinières urbaines en ville de Genève. Il rappelle aussi que le PDCom se réfère à des arbres et non à des buissons. 250 arbres par an est un volume important ; il faut prévoir une planification intelligente, cohérente et durable, à 20 ou 30 ans, et accompagnée d'une éducation de la population au respect de cette démarche. On pourrait percevoir ici un peu de précipitation, mais cette démarche offre un point de cohésion entre la gauche et la droite, et une perspective de mieux-vivre à travers l'aménagement paysager.

M. Dournow constate qu'il n'y a pas d'opposition à l'entrée en matière, et annonce que le Bureau recommande un renvoi en commission environnement durable.

Il annonce ensuite qu'une demande de vote immédiat a été exprimée. Le **vote immédiat** est mis aux voix et accepté à l'unanimité.

Le débat sur la motion est ouvert.

M. Fabre indique que le PS acceptera la motion. Il rappelle cependant que la liste des objets politiques encore en traitement par l'administration est longue, et génère un travail important. Il rappelle aussi que les groupes qui demandent des actions supplémentaires sont parfois les mêmes qui dénoncent un surdimensionnement de l'administration.

M. Tremblet indique que l'administration n'a pas attendu pour travailler sur le sujet, et a déjà planté un certain nombre d'arbres, petits et grands, comme exposé à la p. 67 du Compte rendu administratif et financier de 2020. Par ailleurs, le nouveau chef du service de l'environnement prendra ses fonctions en janvier 2022 et ne pourra peut-être pas présenter un plan de plantations en mars 2022 comme demandé dans la motion. Il rappelle également que pour atteindre le quota de 250 arbres par an, la Commune devra s'appuyer sur des plantations effectuées par les propriétaires privés, qui sont difficiles à anticiper. Le travail demandé est donc assez fastidieux, et l'administration devra définir la mesure dans laquelle elle peut répondre ou non à cette motion – complètement ou partiellement.

M. Amato lit en effet que 250 arbres ont été plantés en 2020. Sans connaître le nombre d'abattage, il est néanmoins difficile d'identifier le nombre des nouveaux arbres plantés demandés par la motion lors de cet exercice. Il annonce que M. Pierre Bocard et lui-même prolongent jusqu'à fin juin le délai de traitement de la motion, soulignant ce faisant que le délai réglementaire du traitement des motions est fixé à six mois, et donc qu'il devrait normalement échoir en avril. Un traitement même partiel de la motion à l'échéance de fin juin serait déjà une satisfaction. **M. Tremblet** répond que les motionnaires sont 'trop généreux' et il les en remercie!

Personne d'autre ne demandant la parole, **M. Dournow** soumet au vote du Conseil municipal la **motion n° 2021-08**

présentée par M. Maurice Amato, au nom du parti des Verts de Meyrin-Cointrin, et de M. Pierre Bocard, au nom du parti libéral-radical de Meyrin-Cointrin, demandant l'élaboration d'un plan de plantation des arbres pour les 5 prochaines années

Vu l'objectif de plantation d'au minimum 250 nouveaux arbres par année dans le PDCom adopté le 15 décembre 2020 ;

Vu la résolution sur l'urgence climatique adoptée par le Conseil municipal le 9 mars 2021 ;

Vu la résolution 2017-01a adoptée le 23 mai 2017 visant à remplacer les plantes décoratives par des plantes comestibles ;

Vu que les arbres sont reconnus aujourd'hui bénéfiques sur le climat urbain, mais qu'à défaut d'une véritable planification, définissant le choix adéquat d'espèces, leur âge et leur emplacement, des dérives ont pu être observées pour répondre à un objectif en termes de nombre ;

Vu qu'une planification d'arborisation devra également définir un objectif en volume de canopée en plus du nombre d'arbres ;

Vu que l'urgence climatique nécessite qu'on plante aujourd'hui des arbres qui ont une capacité d'évapotranspiration importante et non plus qui répondent à des questions d'agrément ou d'esthétique, qu'on privilégie donc une plantation d'arbres là où il y a des courants d'air pour que ces derniers précipitent l'évapotranspiration ;

Le Conseil municipal, dans sa séance du 12 octobre 2021,

DECIDE

PAR 31 OUI, SOIT A L'UNANIMITE

de demander au Conseil administratif :

1. D'établir d'ici à fin juin 2022 un plan d'arborisation de notre commune pour les 5 prochaines années, un plan qui ne se contente pas de saisir les opportunités mais

qui réponde à l'urgence et qui planifie les espèces, les emplacements et la date de plantation, un plan qui réponde également aux objectifs fixés dans le PDCOM et à la résolution 2017-01, ceci autant sur terrain communal que sur terrain privé,

2. D'établir un contrat ou un partenariat avec un producteur (pépiniériste) local pour la fourniture des végétaux pour les 5 prochaines années avec un contrat de culture et d'entretien des arbres pour les 5 ans à venir, que ces plantes soient en culture sur le territoire genevois ou sur une parcelle de la Commune,

3. De s'assurer que ces plantes soient des arbres tige ou des cépées de taille respectable,

4. D'étudier la possibilité de sortir les espaces extérieurs du plan de cité Meyrin Parc pour y planter des arbres et prévoir des aménagements conviviaux,

5. De soumettre au plus vite au Conseil municipal un crédit de réalisation pour sa mise en œuvre.

* * *

22. Annonces de projets.

Délibération pour l'économie verte

Mme Hartmann annonce un projet de délibération des Verts concernant l'économie verte – Boris Johnson, premier ministre britannique, a souligné que l'économie verte, circulaire, est rentable – et un concours associé insérera parfaitement dans le programme de législature du Conseil administratif. Le projet sera transmis par courrier dans les 48 heures. **M. Dournow** saisit l'occasion de dire que finalement, le Brexit a du bon.

Motion pour des lignes d'eau réservées

L'UDC propose de réserver des lignes d'eau à la nage sportive avec ou sans matériel.

Motion pour la fermeture nocturne des cimetières meyrinois

Cette proposition est annoncée par l'UDC.

* * *

23. Propositions individuelles.

M. Seeger demande à l'administration la rédaction et communication d'un rapport sur l'activité du marché de Meyrin-Village, avec une perspective pour 2022.

M. Seeger demande la lecture en plénière du rapport de l'Office cantonal de l'eau (OCEau) sur la qualité des cours d'eau de la commune. Il signale que le nant d'Avril a subi plusieurs pollutions en 2020 et que des mesures ont été prises.

* * *

24. Questions.

Mme Schweizer demande si l'arbre mort au centre du giratoire François-Besson-rue des Vernes sera enlevé. **M. Cornuz** répond qu'il faudra d'abord vérifier le foncier pour définir sur quel domaine, communal ou cantonal, se trouve cet arbre.

Mme Schweizer rapporte que l'écopoint du terminus de tram "Gravière" est régulièrement utilisé comme parking, surtout le weekend. Elle demande qu'instruction soit donnée aux contrôleurs municipaux du stationnement (CMS) pour des contrôles réguliers. **M. Cornuz** prend note.

Mme Schweizer rapporte que l'on observe encore des chariots abandonnés dans les quartiers de la commune. Elle demande si une intervention est prévue au regard du mauvais état des gares de chariots, qui empêchent de récupérer la pièce insérée. Elle a entendu parler d'un système de blocage des roues à la limite d'un périmètre défini. Elle évoque, l'employé de la Migros faisait une tournée tous les deux jours pour récupérer les chariots. Il semblerait que la fréquence ait diminué et ne soit plus suffisante. Elle souhaite que l'administration se renseigne en vue d'améliorer la situation. **M. Cornuz** explique que ces chariots sont la responsabilité du centre commercial, qui jusqu'ici n'a pas souhaité investir dans ce type de système de blocage coûteux. Le changement de propriétaire pourrait modifier la donne. L'administration relayera cette préoccupation auprès de la direction du centre commercial, sans garantie de résultats néanmoins. Dans l'intervalle, elle poursuivra la réflexion sur les moyens de ramener ses courses à domicile, comme un soutien à Caddieservice.

Vu le recours contre l'implantation du pavillon sur l'esplanade des Récréations, **M. Amato** demande si la Commune prévoit de valoriser cet espace vide, ou si elle prévoit de faire recours au Tribunal fédéral pour modifier le PLQ en cours.

M. Cornuz répond que cette information fera l'objet d'une prochaine communication du Conseil administratif au Conseil municipal. Le Conseil administratif n'a pas l'intention d'aller jusqu'au Tribunal fédéral vu la mince chance d'obtenir gain de cause. La Fondation Qualité de vie de quartier ne s'est pas encore positionnée. Le Conseil administratif planche sur une relocalisation du Supermarché participatif paysan (SPP) ailleurs sur le territoire communal.

**Séance du 12 octobre 2021
tenue en séance ordinaire**

M. Lorentz demande quand est prévue la réouverture de l'Auberge communale, un établissement important pour les vieux Meyrinois et jusqu'au-delà des frontières communales. **M. Tremblet** annonce que le Conseil administratif a choisi ce matin le futur tenancier. La décision doit être confirmée avec cette personne. Davantage de précisions seront transmises ultérieurement.

M. Lorentz a ouï dire que les distributeurs de "caninettes" ne sont pas fournis assez régulièrement et que les maîtres et maîtresses de chien ont tendance à faire des réserves quand ils sont disponibles. **M. Tremblet** répondra lors d'une prochaine séance. A priori, les équipes de nettoiemnts fournissent les distributeurs à leur passage, plusieurs fois par semaine. Il se renseignera auprès des services.

M. Squillaci a constaté depuis quelques jours un reflux d'eau sur la chaussée en face de la nouvelle Maison Vaudagne, entre les rues Virginio-Malnati et les chemins du Bournoud et du Grand-Puits. Une canalisation est sûrement cassée. A l'approche du froid, le risque de gel augmente. **M. Cornuz** transmettra cette information aux services.

M. Rheiner a observé, à l'extrémité de l'esplanade des Champs-Frêchets, une grille arrachée devant une bouche d'aération, qui pose un risque de chute assez conséquent des enfants qui s'amuse à sauter sur cet élément. Non loin, une grille bloquant l'accès à un souterrain ou un parking a également été à moitié arrachée, et les enfants pourraient tomber d'escaliers d'une hauteur d'environ 4 mètres. **M. Cornuz** répond que cela est préoccupant en effet, mais la Commune n'étant pas propriétaire du foncier, elle ne peut qu'en informer rapidement les régies et propriétaires concernés.

La séance est levée à 22h05/AHE.

Lu par le Bureau du Conseil municipal en
date du 1^{er} novembre 2021.

La 1^{ère} secrétaire :

Le président :

Tobias CLERC

David DOURNOW